

LE LIVRE DE DANIEL

INTRODUCTION

1° *La personne du prophète.* — Son nom paraît avoir signifié : Dieu est mon juge, c.-à-d., mon défenseur¹. Le livre qui lui est attribué nous fournit d'assez nombreux renseignements sur sa vie. Il était né en Palestine, de race noble², et même de race royale s'il faut en croire l'historien Josèphe³. Il n'était qu'un adolescent, lorsqu'il fut déporté à Babylone par le célèbre roi chaldéen Nabuchodonosor, tout à fait au début de la captivité juive, la troisième année du règne de Joakim (606 ou 605 avant J.-C.)⁴. Là, il fut instruit dans les sciences et la langue de la Chaldée, avec quelques autres jeunes Israélites; puis il entra au service du roi.

Son intelligence, et surtout le succès avec lequel, grâce aux lumières reçues du ciel, il interpréta deux songes de Nabuchodonosor (II, 1 et ss.; IV, 1 et ss.), lui valurent, jusqu'à la mort de ce prince, de grands honneurs et une puissance presque royale⁵. Plus tard, sous le règne de l'impie Baltassar, il recouvra momentanément sa haute dignité, après avoir expliqué au roi les caractères mystérieux qui prophétisaient la ruine de l'empire babylonien (V, 1 et ss.). Nous le retrouvons au pouvoir sous Darius le Mède, auquel il avait singulièrement plu (VI, 1 et ss.). Il exerça donc en Chaldée, procurant la gloire de son Dieu et le bien de son peuple, un rôle analogue à celui que Joseph avait autrefois rempli en Égypte. Mais cela même lui créa des ennemis nombreux, acharnés, qui mirent tout en œuvre pour le perdre, et dont il ne put déjouer les embûches que par la protection toute spéciale du Seigneur⁶.

Il parvint à une grande vieillesse, puisqu'il vivait encore en 534, trois ans après la prise de Babylone par Cyrus⁷. Il fut donc témoin de la fin de la captivité. Son tombeau, authentique ou non, que l'on montre aux environs de l'ancienne Suse, a toujours été l'objet d'une grande vénération.

On a dit à bon droit de Daniel qu'il est « un des plus grands caractères qui apparaisse dans les derniers siècles de l'ancienne Alliance ». Josèphe⁸ fait de

¹ Moins bien, suivant quelques interprètes : Juge de Dieu, c.-à-d., celui qui juge au nom de Dieu. L'Ancien Testament cite deux autres personnages nommés Daniel. Cf. I Par. III, 1; Esdr. VIII, 2, et Neh. X, 6.

² Cf. Dan. I, 3.

³ *Ant.*, X, 10, 1. Ce sentiment est loin d'être certain.

⁴ Cf. Dan. I, 1.

⁵ Cf. Dan. II, 46-49.

⁶ Cf. Dan. VI, 4 et ss.; XIV, 27 et ss.

⁷ Cf. X, 1. En supposant qu'il fût âgé d'environ dix ans lorsqu'il vint à Babylone, il vécut au delà de quatre-vingts ans.

⁸ *Ant.*, X, 11, 7.

lui un magnifique éloge, et le regarde comme « l'un des plus grands d'entre les prophètes ». Au milieu des honneurs comme dans l'adversité, il demeura toujours admirablement fidèle à son Dieu et aux préceptes de la religion mosaïque¹. La sagesse qu'il manifesta, dès ses jeunes années, à l'occasion du jugement de Suzanne², le rendit justement célèbre; aussi est-elle déjà vantée par Ézéchiël, son contemporain, qui le compare à Noé et à Job sous le rapport de la sainteté³. Le Talmud⁴ envisage Daniel comme un type du Messie, à cause de ses souffrances courageusement supportées.

2° *Le sujet et la division du livre.* — L'écrit inspiré qui porte le nom de Daniel raconte le rôle providentiel que ce saint personnage joua à Babylone et les visions grandioses que Dieu lui révéla touchant l'avenir du royaume théocratique.

Ce livre se divise en deux parties à peu près égales, très distinctes sous le rapport du sujet traité. La première (I, 1-vi, 28) est surtout historique⁵, et expose les principaux événements de la vie de Daniel sous les règnes de Nabuchodonosor (ch. I-IV), de Baltassar (ch. v) et de Darius le Méde (ch. vi). Elle contient six récits, dont le premier sert d'introduction au livre entier : 1° Daniel et trois de ses amis sont déportés à Babylone, et admis à la cour du roi (I, 1-21); 2° Daniel explique le songe de Nabuchodonosor relatif à la statue gigantesque (II, 1-49); 3° les trois amis de Daniel dans la fournaise (III, 1-97); 4° le songe de Nabuchodonosor relatif au grand arbre, et son interprétation par Daniel (III, 98-IV, 34); 5° le festin de Baltassar et l'explication des trois mots mystérieux (v, 1-31); 6° Daniel dans la fosse aux lions (vi, 1-28). La seconde partie (VII, 1-XII, 13), est exclusivement prophétique. Elle annonce, dans quatre visions remarquables, les destinées successives des grands empires païens, envisagés soit en eux-mêmes, soit dans leurs rapports avec le peuple de Dieu : 1° les quatre animaux qui symbolisent la succession des monarchies païennes et l'avènement du royaume de Dieu (ch. VII); 2° le bélier et le bouc (ch. VIII); 3° les soixante-dix semaines d'années (ch. IX); 4° les calamités que le peuple de Jéhovah devra subir de la part des païens avant son glorieux rétablissement (ch. X-XII). L'ordre suivi dans chacune de ces deux parties est celui de la chronologie. Un appendice historique (XIII, 1-xiv, 42), dont les intéressantes narrations appartiennent à des époques diverses, raconte l'histoire de Suzanne, et les épisodes de Bel et du dragon⁶.

En tout cela règne une parfaite unité⁷. « C'est partout le même esprit; partout, bien que sous des formes différentes, nous retrouvons les mêmes idées sur l'avenir, » le même fond général, le même style⁸.

3° *Son but et son importance.* — Le but du livre de Daniel fut évidemment, d'après le plan divin, de préserver la foi des Juifs, non seulement pendant la période pénible et décourageante de l'exil, mais aussi durant l'ère des persécutions, plus difficile encore à traverser, qui les attendait avant l'apparition du Messie. Dans les récits et les révélations de Daniel, le peuple de Jéhovah possédait un document authentique, qui lui promettait clairement la délivrance finale, grâce au Messie; il savait que les royaumes païens, quelque puissants qu'ils

¹ Cf. I, 8 et ss.; VI, 5, 10, etc.; Hebr. XI, 33.

² Cf. XIII, 1 et ss.

³ Cf. Éz. XIV, 14, 26; XXVIII, 3.

⁴ Traité *Ioma*, 69, b.

⁵ Elle contient cependant des prophéties très importantes (ch. II, IV, v).

⁶ Pour une analyse plus détaillée, voyez notre *Biblia sacra*, p. 974-995.

⁷ Les rationalistes eux-mêmes repoussent aujourd'hui « d'un accord unanime » les hypothèses des plus anciens des leurs, d'après lesquelles le livre de Daniel serait composé de fragments écrits par divers auteurs.

⁸ Notez, entre autres détails, des formules identiques qui retentissent à travers le livre entier. Cf. III, 4, 7; v, 19; VI, 25; VII, 14, etc.

fussent, ne réussiraient point à le détruire, et que le triomphe de la vraie religion sur le monde était une chose assurée.

Sous le rapport historique, comme au point de vue christologique, l'importance de ces pages ne saurait être trop relevée. Elles nous ont conservé, sur la dernière période de l'histoire chaldéenne et sur les débuts de la monarchie persane, des détails que nous n'aurions connus qu'imparfaitement sans elles. Quant au royaume du Messie, elles en déroulent merveilleusement les perspectives dans la suite des âges, et non seulement elles parlent avec netteté du Libérateur promis, mais elles déterminent d'une manière unique l'époque précise de sa venue. On a pu dire très légitimement, à propos de la partie prophétique du livre, qu'elle est « une des meilleures preuves qui existent en faveur de la vérité de la religion révélée ».

4° *La place qu'il occupe dans le canon* n'est pas la même partout. Dans les anciennes traductions grecques, latines, etc., et en général dans toutes les versions chrétiennes des saints Livres, il est placé entre les écrits d'Ézéchiel et d'Osée, à la suite des grands prophètes et avant les petits prophètes. Dans la Bible hébraïque, il est rangé parmi les *K'tûvim* ou Hagiographes, entre les livres d'Esther et d'Esdras¹. Ce n'est pas que les Juifs aient jamais contesté à Daniel son titre de prophète²; mais, il avait exercé « une mission spéciale, en dehors de la mission ordinaire des prophètes; il avait joué un rôle dans l'histoire de Babylone, et son œuvre a ainsi revêtu un caractère particulier, dont aucun autre livre de l'Ancien Testament n'offrait le prototype³ ». Au reste, même dans la Bible hébraïque, « il paraît avoir figuré primitivement dans la série des prophètes », comme le montre la place que lui ont attribuée les Septante. « Il figure même avant Ézéchiel dans les descriptions authentiques du canon des Juifs que nous ont laissées deux écrivains célèbres des 1^{er} et 3^{es} siècles, Méliton de Sardes et Origène⁴. » On peut conclure de là que c'est seulement vers le 4^e siècle de notre ère que les Talmudistes le rangèrent parmi les Hagiographes.

5° *Le texte original, les versions grecques et la Vulgate.* — Le livre de Daniel a cela de particulier, comme celui d'Esdras⁵, qu'il a été écrit en deux langues différentes, l'hébreu et l'araméen. Le début, I, 1-II, 4^a, et les chapitres VIII-XII ont été composés en hébreu; à partir de II, 4^b, jusqu'à VII, 28, tout est araméen, excepté le fragment deutérocanonique III, 24-90⁶, qui ne nous est parvenu qu'en grec. Nous ne possédons aussi que la traduction grecque des chapitres XIII et XIV, également deutérocanoniques. C'est à l'occasion de la réponse faite à Nabuchodonosor par ses magiciens en langue araméenne (II, 4^b), que cet idiome est employé pour la première fois par l'auteur. Il continue de s'en servir dans tout le reste de la partie historique; mais on ignore pour quel motif il a écrit sa première vision en araméen.

« L'hébreu de ce livre a les plus grandes ressemblances avec celui d'Habacuc et d'Ézéchiel. L'araméen, comme celui d'Esdras, a une forme plus archaïque que celui des autres documents les plus anciens que nous possédons en cette langue, tels que les Targums⁷ ».

¹ Voyez l'Introduction générale, t. I, p. 13.

² Voyez la parole de Josèphe, p. 213-214.

³ *Man. bibl.*, t. II, n. 1056.

⁴ Cf. L. Woguo (écrivain israélite), *Histoire de la Bible et de l'exégèse biblique jusqu'à nos jours*, Paris, 1881, p. 74.

⁵ Voyez le tom. III, p. 241.

⁶ Voyez plus bas, p. 217.

⁷ *Man. bibl.*, t. II, n. 1054. « La partie araméenne de Daniel est généralement appelée

chaldéenne. Cette dernière expression est impropre et peut induire en erreur, en faisant croire que la langue employée par Daniel dans cette partie de son livre est la langue des Chaldéens; c'était, comme le dit le texte original, le dialecte des habitants d'Aram ou de la Syrie, *'arāmîṭ* (συριστί, *syriace*). Daniel réserve le nom de *lingua Chaldæorum* à celle qui s'écrivait avec les caractères cunéiformes. Cf. I, 4. » (*Ibid.*)

Il existe deux versions grecques du livre de Daniel : celle des Septante et celle de Théodotion. La première fut abandonnée dès le III^e siècle par les Églises grecques, probablement à cause de ses nombreuses imperfections¹, et on lui substitua la seconde. Pour la partie protocanonique, la Vulgate a été faite directement sur le texte original; pour les passages deutérocanoniques, saint Jérôme a suivi Théodotion, comme il le dit à plusieurs reprises au cours du livre.

6^o *L'authenticité du livre de Daniel* fut violemment attaquée dès les temps anciens par le néo-platonicien Porphyre², qui a fourni la plupart de leurs arguments aux rationalistes modernes. Il attribuait la composition de cet écrit, comme le fait encore l'école dite critique, à un Juif contemporain d'Antiochus Épiphane³, qui aurait eu recours à ce subterfuge pour mieux remonter le courage de ses coreligionnaires, ébranlés par les persécutions du tyran.

« Pour rejeter l'authenticité du livre de Daniel, les incrédules s'appuient d'abord sur les faits surnaturels qu'il contient et qu'ils traitent de fabuleux, d'impossibles : les miracles (disent-ils) sont incroyables; les prophéties, trop circonstanciées pour avoir été rédigées avant les événements⁴. Nous ne contestons pas qu'il n'ait fallu une intervention miraculeuse de Dieu pour produire quelques-uns des événements dont il s'agit et pour découvrir l'avenir à un mortel; mais nous croyons au miracle, et nous ne rejetons pas un écrit parce qu'il n'a pu être composé que moyennant une révélation. La possibilité et l'existence du miracle sont pour tout chrétien aussi certaines que l'existence de Dieu qui le produit. Le Seigneur jugea à propos de multiplier les prodiges pour se manifester aux Gentils et mettre fin à la captivité, du temps de Daniel, comme il l'avait fait à l'époque de l'exode pour arracher son peuple à la servitude de l'Égypte, et comme il le fit depuis pour fonder son Église. — A ces objections *a priori*, on ajoute des objections de détail qui n'ont pas plus de valeur. 1^o L'auteur de l'Écclésiastique n'a pas nommé Daniel parmi les prophètes; donc, assure-t-on, il ne le connaissait pas. La conclusion est fautive. Dans le canon hébreu, Daniel est placé parmi les hagiographes, non parmi les prophètes⁵; de là l'omission de Jésus fils de Sirach, qui passe d'ailleurs aussi Esdras sous silence, quoique le nom de ce scribe se trouve cité dans le canon des Juifs... 2^o On allègue aussi contre l'authenticité du livre de Daniel les noms grecs d'instruments de musique qu'on lit III, 5, 7, 10⁶, et qui ne peuvent avoir été connus, dit-on, en Asie, qu'à une époque moins ancienne que celle de Cyrus. Cette objection porte à faux. Il existait entre la Grèce et l'Asie antérieure des relations soit directes, soit indirectes, longtemps avant l'époque de Daniel; il n'est donc pas surprenant que des noms grecs d'instruments de musique et ces instruments eux-mêmes fussent connus à Babylone⁷. » 3^o Les objections que nos adversaires empruntent à l'histoire, à la chronologie, à la doctrine, à certaines expressions particulières, seront fidèlement citées dans le commentaire, qui en montrera, nous l'espérons, le peu de fondement⁸. 4^o Peut-on mentionner comme un argument sérieux celui que l'on tire des éloges décernés çà et là à Daniel (cf. I, 17; V, 11; VI, 4; IX, 13, etc.)? Les louanges que saint Paul se donne à lui-même dans les épîtres aux Corinthiens prouvent-elles qu'il ne saurait être l'auteur de ces lettres? D'ail-

¹ Voyez saint Jérôme, *in Dan.* IV, 6.

² Au III^e siècle de l'ère chrétienne.

³ Ce prince impie régna de 175 à 164 avant J.-C.

⁴ C'est là, en vérité, le principal motif de leur négation; ils l'avouent assez franchement.

⁵ Voyez la p. 215, 4^o.

⁶ Voyez le commentaire.

⁷ *Man. bibl.*, t. II, n. 1056.

⁸ On les trouvera groupées et savamment réfutées dans les ouvrages suivants : F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 310-342 de la 2^e édit.; Fabre d'Égléon, *le Livre du prophète Daniel*, t. I, passim; Knabenbauer, *Comment. in Dan.*, p. 38-45.

leurs, le caractère toujours calme et impartial de la narration « inspire une confiance entière au lecteur qui est sans parti pris ».

Les preuves positives, soit extrinsèques, soit intrinsèques, ne manquent pas pour démontrer l'authenticité du livre de Daniel. Qu'il suffise de signaler ici les principales. « 1^o Le témoignage du Nouveau Testament¹. 2^o Celui de Josphe; il raconte² qu'on montra les prophéties de Daniel à Alexandre le Grand, quand ce prince visita Jérusalem. 3^o Le premier livre des Machabées, qui est presque contemporain des événements qu'il raconte, suppose l'existence du livre de Daniel; bien plus, il suppose la connaissance de la version grecque de ce livre³; par conséquent, celui-ci avait été écrit assez longtemps avant cette époque. 4^o On ne peut expliquer l'admission de Daniel dans le canon juif, qu'en le regardant comme une œuvre authentique. Ce canon était clos avant l'époque des Machabées; d'où il suit que tous les écrits qu'il contient sont d'une date antérieure⁴. 5^o La connaissance minutieuse que possède l'auteur des mœurs, des coutumes, de l'histoire et de la religion chaldéennes est une preuve qu'il était contemporain des faits qu'il raconte; après la ruine de l'empire de Nabuchodonosor par les Perses et les Mèdes, personne n'aurait pu être initié à tant de détails secondaires, dont les découvertes modernes confirment l'entière exactitude. 6^o La langue est celle d'un homme qui vivait à l'époque de la captivité. Il avait l'habitude de s'exprimer dans les deux langues, hébraïque et araméenne; du temps des Machabées, on ne parlait plus qu'araméen. L'emploi de certains mots, d'origine aryenne et non sémitique, ne s'explique non plus que par l'habitation de Daniel à la cour des rois perses; un Juif écrivant en Palestine n'aurait jamais usé de pareilles expressions⁵. »

7^o *Les parties deutérocanoniques.* — Le texte latin du livre de Daniel renferme, comme celui d'Esther, plusieurs fragments qui ne se trouvent pas dans la Bible hébraïque, et qu'on nomme pour ce motif deutérocanoniques. Ce sont : 1^o le cantique des trois jeunes gens dans la fournaise (III, 24-90); 2^o l'histoire de Susanne (ch. XIII); 3^o les épisodes de Bel et du dragon (ch. XIV). Sous le rapport de l'autorité et de l'inspiration, ils ne diffèrent en rien de la partie proto-canonique du livre, comme l'ont défini les conciles de Trente⁶ et du Vatican⁷. Leur présence dans les traductions des LXX⁸ et de Théodotion montre qu'ils faisaient primitivement partie du canon des saintes Écritures chez les Juifs. Les versions syriaque, arabe et arménienne les possèdent aussi, comme la Vulgate. Si l'on a parfois discuté dans l'ancienne Église sur leur canonicité, il est certain qu'un très grand nombre de Pères et de Docteurs les admettaient comme parties intégrantes de la Bible, au même degré que le reste du livre⁹. Les peintures

¹ Cf. Matth. xxiv, 15; Marc. xiii, 14; Hebr. xi, 33-34.

² Ant., XI, 8, 5.

³ I Mach. II, 60. Comparez en outre I Mach. I, 54, et Dan. IX, 27; I Mach. II, 59-60, et Dan. III (voir le texte grec). Voyez aussi Zach. II, 1-4, et Dan. VII, 7-8; VIII, 3-9.

⁴ « On ne peut admettre qu'à cette époque de zèle pour les traditions et de haine pour les nouveautés religieuses, la synagogue ait voulu recevoir parmi les saintes Écritures un livre de composition récente. » L. Wogue, l. c., p. 76.

⁵ *Man. biblique*, t. II, n. 1055. Pour le développement de ces preuves, voyez F. Vigoureux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 421-576 de la 5^e édit.; Cornely, *Historica et critica Introductio in utriusque Testamenti li-*

bros sacros, t. II, pars 2^a, p. 486-499; Knabenbauer, l. c., p. 20-38; Fabre d'Évieux, l. c., t. I, p. 772-856; A. Hebbelynek, *de Auctoritate hebraica libri Danielis*, Louvain, 1887.

⁶ Sess. IV.

⁷ Sess. III, c. 2.

⁸ Voyez A. Bludau, *Die alexandrinische Uebersetzung des Buches Daniel und ihr Verhältniss zum massoretischen Texte*, Fribourg-en-Brigau, 1887, p. 155-204.

⁹ Voyez le *Man. bibl.*, t. I, n. 33. Origène, *Ep. ad Afric.*, réfute avec vigueur Jules l'Africain, qui avait émis l'opinion que l'histoire de Susanne était apocryphe; il lui rappelle que son sentiment était nouveau et allait à l'encontre du sentiment universel, qui avait toujours prévalu dans l'Église.

des catacombes, qui représentent les trois jeunes gens dans la fournaise, Daniel dans la fosse aux lions recevant d'Habacuc sa nourriture, et l'histoire de Susanne sont d'autres garants précieux de la tradition chrétienne. Ces divers fragments ont, dans le détail comme dans l'ensemble, un caractère identique à celui des passages protocanoniques : ils nous décrivent le même Daniel, la même cour chaldéenne ou persane, le même cadre historique, des miracles de même nature. Quoique nous ne possédions plus l'original hébreu ou araméen, l'inspection du texte grec prouve que ces fragments durent être primitivement composés dans l'une de ces deux langues, car les aramaïsmes y abondent¹.

Plusieurs interprètes catholiques² pensent toutefois qu'ils ne firent point partie de la rédaction primitive, mais qu'ils furent composés par un contemporain de Daniel et insérés ensuite dans le livre. Mais d'autres commentateurs ne voient aucune raison de ne pas attribuer ces passages au prophète lui-même ; sentiment qui nous paraît préférable.

8° *Les meilleurs commentateurs catholiques* du livre de Daniel sont les suivants : dans l'antiquité, Théodoret de Cyr et saint Jérôme ; au moyen âge, Albert le Grand ; dans les temps modernes, Pererius (Rome, 1587), et C. Sanchez (Lyon, 1612) ; de nos jours, A. Rohling (*das Buch des Propheten Daniel*, Mayence, 1876), J. Fabre d'Envieu (*le Livre du prophète Daniel*, Paris, 1888-1889), et J. Knabenbauer (*Commentarius in Danielem prophetam*, Paris, 1890).

¹ Voyez, pour le développement de ces preuves, F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 343-355 de la 2^e édition ; Cornely, *l. c.*, p. 499-513 ; Knabenbauer, *l. c.*,

p. 50-57 ; Fabre d'Envieu, *l. c.*, p. 886-892 ; A. Delattre, *Les deux derniers chapitres de Daniel*, Lyon, 1878 (extrait des *Études religieuses*).

² Entre autres, le grave Cornelius à Lapide.

DANIEL

CHAPITRE I

1. La troisième année du règne de Joakim, roi de Juda, Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint contre Jérusalem et l'assiégea.

2. Et le Seigneur livra entre ses mains Joakim, roi de Juda, et une partie des

1. Anno tertio regni Joakim, regis Juda, venit Nabuchodonosor, rex Babylonis, in Jerusalem, et obsedit eam.

2. Et tradidit Dominus in manu ejus Joakim, regem Juda, et partem vaso-

PREMIÈRE PARTIE, HISTORIQUE. I, 1 — VI, 28.

§ I. — Introduction : Daniel est déporté à Babylone et admis à la cour du roi. I, 1-21.

Dans ce premier chapitre, nous apprenons à connaître « les personnages qui vont jouer un rôle dans cette histoire ».

1^o Prise de Jérusalem par Nabuchodonosor. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. Le roi de Babylone met le siège devant Jérusalem, s'en empare et pille en partie les trésors du temple. — *Anno tertio... Joakim*. En 606 ou 605 avant J.-C., puisque ce prince, qui fut l'avant-dernier des rois de Juda (cf. IV Reg. xxiii, 36), monta sur le trône en 609 ou en 608. — *Nabuchodonosor*. Dans l'hébreu, *N'bukadné'ssar*. De même IV Reg. xxiv, 1, et xxv, 1; Esdr. ii, 1, et v, 12, etc. La forme *N'bukadré'ssar*, employée par Jérémie, xxv, 1; xxxix, 1, 11, etc., et par Ézéchiel, xxxix, 18, est plus correcte, car elle correspond plus exactement à celle du nom chaldéen, tel que nous l'ont conservé les inscriptions cunéiformes (*Nabukudurri-ušsur*; que [le dieu] Nabo protège la couronne!). Les anciens écrivains grecs emploient aussi les deux orthographe : *Ναβουχοδονόσορος* (Strabon, xv, 1, 6), *Ναβουχοδονόσορος* (Bérose, cité par Josèphe, *Contra Ap.*, i, 20, 21). Les LXX disent *Ναβουχοδονόσορος*, et la Vulgate les a suivis. — *Rex Babylonis*. C'est par anticipation que Nabuchodonosor reçoit ici le titre de roi; car il n'était alors que co-régent avec son père Nabopolassar. Cf. ii, 1, et la note. — *Venit... et obsedit...* Il ne serait pas rigoureusement vrai de dire que le conquérant chaldéen mit le siège devant Jérusalem pendant la troisième année

du règne de Joakim; aussi les rationalistes prétendent-ils trouver dans ce passage une erreur historique. Mais le verbe *bā'*, « venit, » a ici, comme en maint autre endroit (cf. xi, 13, 17, 28; Gen. xiv, 5; IV Reg. v, 5; Jon. i, 3, etc.), le sens de partir pour un lieu quelconque, se mettre en marche, et il n'implique nullement une arrivée immédiate. La date marquée ne porte donc que sur le premier des deux verbes, par conséquent sur l'entrée en campagne, et pas nécessairement sur les opérations subséquentes du roi. L'écrivain sacré abrège beaucoup en cet endroit; mais il est aisé de compléter son récit au moyen des narrations parallèles : Nabuchodonosor se mit en route la troisième année de Joakim, battit l'année suivante le pharaon Néchao à Charcamis, et vint ensuite assiéger Jérusalem. Cf. IV Reg. xxiv, 1; II Par. xxvi, 6; Jer. xxv, 1, 9, et XLVI, 2. — *Et tradidit...* (vers. 2). Locution remarquable. Daniel ne dit pas que les Chaldéens s'emparèrent de la capitale juive et de ses trésors, mais que le Seigneur la leur livra lui-même; ce qui suppose qu'elle était ainsi châtiée pour les crimes de ses habitants. Cf. Jud. ii, 14; iii, 8, etc. — *Dominus*. Hébr. : *'Adonai*; nom divin très ancien (cf. Gen. xviii, 27; Jud. xiii, 8, etc.). — *In manu ejus* est un hébraïsme expressif. C.-à-d., en sa puissance. Cf. Gen. ix, 2, 20; Ex. iv, 21; II Reg. xviii, 2, etc. — *In manu... Joakim*. Cette expression ne dit nullement que Joakim fut déporté à Babylone par Nabuchodonosor, mais seulement qu'il devint vassal du roi des Chaldéens. IV Reg. xxxiii, 36, nous lisons qu'il régna onze ans, et Jérémie, xxii, 18, nous apprend qu'il mourut en Palestine. Sur l'objection tirée de II Par. xxxvi, 6, d'après la leçon des LXX et de la Vulgate, voyez notre explication de ce

rum domus Dei; et asportavit ea in terram Sennaar in domum dei sui, et vasa intulit in domum thesauri dei sui.

3. Et ait rex Asphenez, præposito eunuchorum, ut introduceret de filiis Israël, et de semine regio et tyrannorum,

4. pueros, in quibus nulla esset macula, decoros forma, et eruditos omni

vases de la maison de Dieu; et il les emporta au pays de Sennaar, dans la maison de son dieu, et il mit les vases dans la maison du trésor de son dieu.

3. Le roi dit à Asphénez, chef des eunuques, d'amener quelques-uns des enfants d'Israël, de race royale et princière,

4. de jeunes hommes en qui il n'y eût aucun défaut, beaux de figure, instruits

passage. — *Et parlem.* Hébr. : « E numero, e summa; » par conséquent, une partie, comme traduit la Vulgate. Nabuchodonosor n'emporta que peu à peu les richesses du temple. Cf. IV Reg. xxiv, 13; Jer. xxvii, 18 et ss.; LII, 17 et ss. — *Vasorum.* Le mot hébreu désigne généralement des ustensiles; mais, en réalité, c'est surtout des vases sacrés qu'il est question ici. — *In terram Sennaar.* Hébr. : dans le pays de *Sîn'ar*. Nom antique de la Babylonie. Cf. Gen. x, 10; xi, 2; xiv, 1; Is. xi, 11, etc. (*Atl. géograph.*, pl. I, II, III, VIII.) — *Dei sui.* Bel-Mérodach, le dieu tutélaire de Babylone, auquel Nabuchodonosor avait voué un culte spécial. Il lui consacra un temple, et on a retrouvé plusieurs inscriptions dédicatoires qu'il lui adressa. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. cxv, fig. 2, et Baruch, vi, 14-15. — *In domum thesauri.* On nommait ainsi l'endroit du temple où étaient déposés et conservés les objets les plus précieux du culte. D'après v, 2, et II Par. xxxvi, 7, quelques-uns des vases sacrés du temple de Jérusalem furent placés dans le palais du roi.

2° Des adolescents juifs, de noble race, sont choisis pour être employés à la cour babylonienne. I, 3-5.

3-4. Qualités que devaient avoir ces jeunes gens. — *Asphenez.* En hébreu, *'Asp'naz*. « Transcription... d'un nom dont on a plusieurs exemples (dans les inscriptions cunéiformes) : *Ašša-šm'zir*, la dame (la déesse Istar) a formé le germe. » (F. Lenormant.) Telle est du moins l'opinion la plus probable. — *Præposito eunuchorum.* Hébr. : le chef de ses eunuques. Comp. Jer. xxxix, 3, où nous trouvons ce même emploi, exercé par un des premiers fonctionnaires de l'État. Quoiqu'il y eût beaucoup d'eunuques proprement dits dans les cours orientales, ce titre ne suppose nullement que celui qui le portait fût lui-même eunuque dans le sens strict, ni que tous ses administrés le fussent aussi. On ne saurait donc conclure de ce passage, avec Josèphe, *Ant.*, x, 11, quelques anciens rabbins, Origène (*Hom. iv in Ez.*), etc., que Daniel et les autres jeunes pages juifs avaient subi, en entrant au service du roi chaldéen, une mutilation humiliante. Le chef des eunuques était simplement l'officier préposé à tous les employés du palais. — *De filiis Israël.* C.-à-d., parmi les Juifs que Nabuchodonosor avait emmenés comme otages à Babylone. Ce fut là le début de la déportation qui eut lieu ensuite beaucoup plus en grand et de ce qu'on nomme la captivité de Babylone. — *De semine regio.* Dououreux accomplissement de la prédiction faite à Ézéchias par Isaïe, xxxix, 7. — *Tyrannorum.* Hébr. :

par'f'mm. Ce mot, qui ne se trouve qu'ici et Esth. I, 3; VI, 9, vient probablement du persan (comparez, en pehlvi, *pardom*, le premier, le noble; en grec, *πρώτος*, etc.); il signifie : les distingués, les magnats. D'où il suit que Daniel



Le chef des eunuques. (Bas-relief de Ninive.)

et ses compagnons étaient au moins de race noble; peut-être même de race royale, comme l'affirme Josèphe, *Ant.*, x, 10, 1. — *Pueros* (vers. 4). Le substantif hébreu *y'ladim* ne dit non plus rien de précis sur l'âge qu'avait alors Daniel. Du moins, des détails qui suivent on peut conclure que les adolescents choisis pour entrer au service de Nabuchodonosor devaient être réellement très jeunes. Le système scientifique des Chaldéens, dont l'usage voulait que les pages fussent imbus, était fort compliqué, car il comprenait la théologie, la magie, l'astronomie, etc., et exigeait par là même une initiation faite de très bonne heure. D'après Platon, *Alcib.*, I, 37, les jeunes Perses étaient

en toute sagesse, habiles en science et en intelligence, qui pussent servir dans le palais du roi, et à qui l'on apprendrait les lettres et la langue des Chaldéens.

5. Et le roi leur assigna pour chaque jour des mets de sa table, et du vin dont il buvait lui-même, afin qu'après avoir été élevés pendant trois ans, ils parussent ensuite en présence du roi.

6. Parmi eux se trouvèrent, d'entre les enfants de Juda, Daniel, Ananias, Misael et Azarias.

sapientia, cautos scientia, et doctos disciplina, et qui possent stare in palatio regis, ut doceret eos litteras et linguam Chaldæorum.

5. Et constituit eis rex annonam per singulos dies de cibis suis, et de vino unde bibebat ipse, ut enutriti tribus annis, postea starent in conspectu regis.

6. Fuerunt ergo inter eos de filiis Juda, Daniel, Ananias, Misael et Azarias.

confiés à l'âge de quatorze ans aux hommes chargés de les instruire; d'autre part, d'après Xénophon, *Cyrop.*, I, 2, les éphèbes destinés au rôle de pages commençaient leur service à dix-sept ans. Cela cadre assez bien avec les faits signalés en cet endroit par l'écrivain sacré (vers. 5 : « enutriti tribus annis »). Comp. II, 26, où Nabuchodonosor paraît tout surpris de la précocité de Daniel; voyez aussi XIII, 45. — *Nulla... macula* : aucun défaut corporel. Mais il fallait en outre que ces enfants possédassent une beauté réelle : *decoros*... Qualité jugée indispensable pour les pages chez les anciens Orientaux. Voyez Quinte-Curce, VI, 5, 29. — Les dons intellectuels n'étaient pas moins requis que les avantages physiques : *eruditus* (hébr. : habiles)... Notez la triple répétition de cette pensée. Par *sapientia* il faut entendre la sagesse scientifique, l'intelligence, et non la sagesse morale. — *Cautos*... *doctos*... Hébr. : Connaisant la connaissance et comprenant les pensées. — *Qui possent*. Littéralement dans l'hébreu : Et en qui (serait) la force, c.-à-d. la capacité. — *Stare in palatio* : en qualité de serviteurs royaux, de pages. Comp. les vers. 5 et 19^b; IV Reg. v, 25, etc. En Orient, les serviteurs se tiennent habituellement debout, attendant les ordres de leurs maîtres; de là cette locution. — Un point spécial, très important, de l'éducation de ces jeunes gens est mentionné à part : *ut... litteras et linguam*... Hébr. : Pour qu'il leur enseignât l'écriture et la langue des Chaldéens. Par écriture, il ne faut pas seulement entendre l'art de lire et d'écrire, mais la connaissance de la littérature (comp. les vers. 17^a); saint Jérôme a donc très bien traduit. La « langue des Chaldéens » différerait beaucoup de l'idiome araméen, dont il sera question plus bas (II, 4^a; voyez la note). Par cette expression, le narrateur désigne tout à la fois la langue assyro-babylonienne, parlée à Babylone comme à Ninive, et qui, facile en elle-même pour un Juif à cause de sa ressemblance avec l'hébreu, devenait très difficile à cause de la complication et de la multiplicité de ses caractères, dits cunéiformes, et, d'autre part, l'ancien langage accadien, dont l'étude « était bien plus difficile encore. C'était une langue morte, dont la connaissance était indispensable en Chaldée, parce qu'elle avait servi à rédiger les textes religieux, astronomiques et magiques, dans les temps primitifs ». F. Vigouroux, *Bible*

et découvertes, t. IV, p. 276 de la 6^e édition. Voyez aussi le t. I, p. 169-170. « Nous savons aujourd'hui que la bibliothèque établie par Assurbanipal à Ninive était principalement destinée aux maîtres et aux disciples de l'école du palais. Une partie notable des livres d'argile qui ont été retrouvés sont des livres classiques, des livres d'enseignement, syllabaires, grammaires, dictionnaires, cours d'histoire, des exercices et des devoirs. » *Ibid.*, t. IV, p. 273-274. — Le mot *Chaldæorum* (hébr., *Kasdim*) est pris ici dans un sens restreint, pour désigner la caste savante des prêtres. De même au chap. II, 2, 5, etc.

5. Le roi se charge de l'entretien de ces jeunes captifs. — *Et constituit*... Destinés au service du monarque, ils étaient naturellement élevés à ses frais personnels. — *Annonam per... dies*. A la lettre dans l'hébreu : Chose de jour en son jour; c.-à-d. une ration quotidienne. Cf. Jer. LII, 34. Dans le texte primitif, l'équivalent de *cibus* est *pat-bag*, mot d'origine persane (composé du substantif *bag*, tribut, et de la préposition *pati*, vers : portion assignée); il représente ici la viande, le gibier, le poisson, par opposition aux légumes, dont il sera bientôt question (cf. vers. 12). — *Ut enutriti*. Hébr. : Et qu'il les fit grandir. — *Tribus annis*. Ce temps n'était pas trop considérable pour apprendre aux jeunes gens tout ce qu'ils devaient connaître en fait de sciences chaldéennes. — *Postea*. Hébr. : à leur fin (des trois années). — *Starent*... Ils n'entraient cependant en fonctions qu'après avoir subi un examen sérieux. Comp. les vers. 18-19.

3^o L'admirable fidélité de Daniel et de ses trois compagnons aux lois divines. I, 6-16.

6-7. Les noms hébreu et chaldéens des quatre jeunes gens. — Il est possible que la locution *de filiis Juda* désigne exclusivement la tribu de ce nom. — *Daniel*... Parmi les jeunes Hébreux destinés au rôle de pages, l'écrivain sacré n'en mentionne que quatre nommément, parce que le livre ne s'occupera ensuite que de ces quatre. Sur la signification du mot Daniel, voyez l'Introduction, p. 213. — *Ananias*. Hébr. : *Hananyah*, Jéhovah fait grâce. — *Misael*. Hébr. : *Misâ'el*, qui est ce que Dieu (est)? — *Azarias*. Hébr. : *Azaryah*, Jéhovah secourt. — *Et impositi*... Ce changement de nom est très habituel en Orient pour marquer un changement de condition. On conçoit d'ailleurs que l'on ait donné des noms chaldéens

7. Et imposuit eis præpositus eunuchorum nomina : Danieli, Baltassar; Ananiæ, Sidrach; Misaëli, Misach; et Azariæ, Abdenago.

8. Proposuit autem Daniel in corde suo, ne pollueretur de mensa regis, neque de vino potus ejus; et rogavit eunuchorum præpositum ne contaminaretur.

9. Dedit autem Deus Danieli gratiam et misericordiam in conspectu principis eunuchorum.

10. Et ait princeps eunuchorum ad Danielelem : Timeo ego dominum meum regem, qui constituit vobis cibum et potum; qui si viderit vultus vestros macilentiores præ ceteris adolescentibus cœvis vestris, condemnabit caput meum regi.

11. Et dixit Daniel ad Malasar, quem constituerat princeps eunuchorum super

7. Et le chef des eunuques leur donna des noms : à Daniel celui de Baltassar, à Ananias celui de Sidrach, à Misaël celui de Misach, et à Azarias celui d'Abdenago.

8. Or Daniel résolut dans son cœur de ne pas se souiller par les mets du roi et par le vin qu'il buvait, et il pria le chef des eunuques de ne pas l'obliger à se souiller.

9. Or Dieu concilia à Daniel les bonnes grâces et la bienveillance du chef des eunuques.

10. Et le chef des eunuques dit à Daniel : Je crains le roi mon seigneur, qui a déterminé ce que vous devez manger et boire; s'il voit vos visages plus maigres que ceux des autres jeunes gens de votre âge, vous exposerez ma tête auprès du roi.

11. Alors Daniel dit à Malasar, à qui le chef des eunuques avait confié la

à des jeunes gens qui devaient passer leur vie au service d'un roi chaldéen. Cf. Gen. XII, 45; IV Reg. XXIII, 34, et XXIV, 17; Esth. II, 7, etc. — Daniel fut nommé *Baltassar* (LXX et Théodotus : Βαλτασσαρ); d'après la transcription hébraïque : *Beltšašsar*. La forme chaldéenne était probablement : *Balatsu-usur*; abréviation pour *Bel-balatsu-usur*, Bel protège sa vie. Le nom du dieu babylonien est sous-entendu. Cf. IV, 5, et la note. Ananias fut appelé *Sidrach* (hébr. : *Sadrak*), et Misaël, *Misach* (hébr. : *Mésak*). On ne connaît pas exactement le sens de ces deux noms; il est probable que leur orthographe « a été dénaturée sous la plume de ceux qui ont transcrit le livre ». (Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 278 de la 6^e édit.) D'après quelques assyriologues, le premier équivaldrait à *Sudur-aku*, commandement d'Aku (la divinité lunaire). Du moins il est certain que « tous les noms propres (de cet écrit), quand les fautes des copistes ne les ont pas trop altérés, sont parfaitement babyloniens, et tels qu'on n'eût pas pu les inventer au second siècle de notre ère ». (F. Lenormant, *la Divination chez les Chaldéens*, p. 182.) — *Abdenago*, le nouveau nom d'Azarias (hébr. : *'Abed-n'gô*), est probablement une transcription fautive pour *'Abed-N'bbô*, Serviteur de Nébo. Les quatre jeunes gens reçurent donc des noms entièrement palens; circonstance qui dut leur être fort douloureuse.

8. La peuse requête de Daniel. — *Proposuit...* L'hébraïsme « il mit dans son cœur » marque une résolution bien arrêtée. Cf. Is. LVII, 1, II, etc. — *Ne pollueretur...* Pour un Juif, les mets palens étaient habituellement impurs sous le rapport légal, soit en eux-mêmes (chair d'animaux prohibés), soit à cause du mode de leur préparation (viandes cuites avec du sang ou de la graisse, etc.), soit parce qu'ils avaient été préalablement offerts aux dieux. Cf. Judith, x, 5; II Mach. v, 27; I Cor. x, 18-20; Josèphe, *Vita*, III, etc. On com-

prend donc aisément le scrupule et la résolution courageuse de Daniel. Mais il avait besoin de l'autorisation de son chef pour agir : aussi, *rogavit... præpositum...*

9-10. L'objection du chef des eunuques. — *Dedit... Deus...* A la lettre dans l'hébreu : Et Dieu donna Daniel en grâce et en tendresse devant le chef des eunuques. Et pourtant Asphézes n'accorda pas la faveur demandée; du moins il écouta aimablement Daniel, et il ne repoussa pas durement sa demande, quelque étrange qu'elle dût lui paraître. Ce fait est signalé comme une marque spéciale de la bénédiction de Dieu. — *Timeo ego...* (vers. 10). Grave objection du chef des eunuques, qui n'ose aller à l'encontre des ordres formels du roi (*constituit vobis...*). — *Qui, si viderit...* Littéral dans l'hébreu : Lequel, pourquoi verrait-il vos visages...? Ce tour interrogatif fortifie la pensée : il ne faut absolument pas que le roi puisse faire la remarque en question. — *Macilentiores* : par suite d'une nourriture moins succulente. Hébr. : plus tristes (Théodotus : *σχυροπρόνα*). La Vulgate donne bien le sens. — *Cœvis vestris*. Hébr. : (Les jeunes gens) de votre espèce. — *Condemnabit caput...* D'après l'hébreu : Vous chargerez de dettes ma tête devant le roi. C.-à-d. : Vous mettriez ma vie en danger. Cette supposition n'était nullement exagérée; dans les cours despotiques de l'Orient, on a vu tomber les têtes des plus hauts fonctionnaires pour des fautes beaucoup plus légères.

11-16. Après une épreuve favorable, Daniel obtient ce qu'il avait demandé. — *Dixit Daniel*. C'est lui qui a toute l'initiative dans cette affaire. « Son appel au premier chambellan ayant été insuffisant, il s'adresse à l'officier avec lequel il était en rapports plus familiers. » — Le mot *Malasar* n'est pas un nom propre, car il est précédé de l'article dans l'hébreu (*hamelsar*). Son étymologie est obscure. Quelques philologues lui

garde de Daniel, d'Ananias, de Misaël et d'Azarias :

12. Éprouve, je t'en prie, tes serviteurs pendant dix jours, et qu'on nous donne des légumes à manger et de l'eau à boire;

13. puis regarde nos visages et les visages des jeunes gens qui se nourrissent des mets du roi, et tu agiras avec tes serviteurs selon ce que tu auras vu.

14. Ayant entendu ces paroles, il les éprouva pendant dix jours.

15. Après les dix jours, ils avaient meilleur visage et plus d'embonpoint que tous les jeunes gens qui se nourrissaient des mets du roi.

16. Malasar emportait donc les mets et le vin qu'on leur servait, et il leur donnait des légumes.

17. Or Dieu donna à ces jeunes hommes la science et la connaissance de tout livre et de toute sagesse, et *il donna* à Daniel l'intelligence de toutes les visions et de tous les songes.

18. Le temps après lequel le roi avait

Danielem, Ananiam, Misaelem et Azariam :

12. Tenta nos, obsecro, servos tuos, diebus decem, et dentur nobis legumina ad vescendum, et aqua ad bibendum;

13. et contemplare vultus nostros, et vultus puerorum qui vescuntur cibo regio; et sicut videris, facies cum servis tuis.

14. Qui, audito sermone hujuscemodi, tentavit eos diebus decem.

15. Post dies autem decem, apparuerunt vultus eorum meliores et corpulentiores præ omnibus pueris qui vescebantur cibo regio.

16. Porro Malasar tollebat cibaria et vinum potus eorum, dabatque eis legumina.

17. Pueris autem his dedit Deus scientiam et disciplinam, in omni libro et sapientia; Danieli autem intelligentiam omnium visionum et somniorum.

18. Completis itaque diebus, post quos

attribuent une origine persane (*meisar*, prince du vin, maître d'hôtel). D'autres le rattachent à la racine hébraïque *lâsar*, qui équivaudrait à *nâsar*, veiller, surveiller; il signifierait donc: le surveillant. Peut-être est-ce simplement une corruption de l'assyrien *massaru*, chef. En tout cas, il s'agit d'un officier subordonné au chef des eunuques, et plus spécialement chargé par celui-ci du soin des jeunes Israélites: *quem constituerat...* — *Tenta nos...* (vers. 12). Grande sagesse et discrétion de Daniel, qui propose lui-même une épreuve de quelques jours. Il comptait sur Dieu pour le résultat. — *Diebus decem...* Ce temps était très suffisant, car l'effet produit par une nourriture saine ou malsaine se remarque promptement sur la physionomie. — *Legumina*. Hébr.: Ce qu'on sème. C.-à-d., une alimentation végétale. Il résulte de x, 3, que Daniel, devenu vieux, suivait un régime plus réconfortant; mais il jouissait alors pleinement de sa liberté, et pouvait choisir et faire préparer ses mets conformément à la loi mosaïque. Les deux traits s'harmonisent donc parfaitement. — *Qui, audito...* (vers. 14). Le *meisar* se laisse toucher par une requête présentée avec tant de délicatesse. — *Apparuerunt autem...* (vers. 15). Effet manifeste de la grâce divine, et récompense de la foi des jeunes gens. — *Porro... tollebat...* (vers. 16). Hébr.: Il était enlevant... Locution très expressive, pour marquer une chose coutumière. L'expérience ayant si bien réussi, le préposé entra pleinement dans les intentions de Daniel. — Singulière objection de quelques critiques contemporains, à propos de cet épisode: Daniel et ses amis qui refusaient les mets des Chaldéens, auraient dû, nous dit-on, refuser aussi de se laisser instruire dans leurs sciences,

entachées de paganisme. Saint Jérôme leur a répondu d'avance dans son commentaire sur ce passage: « Discunt, non ut sequantur, sed ut iudicent atque convincant; discunt ea mente doctrinam Chaldæorum, qua et Moyses omnem sapientiam Ægyptiorum didicerat. » Leur foi était assez éclairée pour les mettre à l'abri de tout péril, et les connaissances qu'ils acquirent sur le domaine des sciences chaldéennes leur conférèrent une grande autorité à la cour (comp. le vers. 20). En outre, comment auraient-ils pu se faire dispenser de ce qui formait l'élément essentiel de la formation des pages?

4° En échange de sa piété, Daniel reçoit du ciel le don d'une sagesse extraordinaire, et il est admis à la cour avec ses trois compagnons. I, 17-21.

17. La divine récompense. — *Pueris... dedit...* Dieu bénit leurs intelligences comme il avait béni leurs corps. — *Scientiam et disciplinam*. Hébr.: connaissance et pénétration. — *In omni libro et sapientia*. Formule qui représente la littérature entière et toutes les sciences des Chaldéens. — *Danieli autem...* Il avait joué le rôle principal sous le rapport de la fidélité; il est juste qu'il soit privilégié sous celui de la récompense. — *Visionem*: les visions symboliques. Comp. les chap. VII-XII; Is. VI, 1; Jer. XXIV, 1; Ez. I-II, VIII-XI; Am. VII, 1 et ss., etc. — *Somniorum*: les songes prophétiques. Comp. les chap. II et IV; Gen. XI, 5; XLI, 1 et ss.; Num. XII, 8, etc. Ce don d'interprétation était extrêmement précieux à Babylone, comme nous le verrons bientôt.

18-21. L'examen et l'admission à la cour. — *Completis... diebus*. Hébr.: A la fin des jours. C.-à-d., après les trois années mentionnées ci-dessus

dixerat rex ut introducerentur, introduxit eos præpositus eunuchorum in conspectu Nabuchodonosor.

19. Cumque eis locutus fuisset rex, non sunt inventi tales de universis, ut Daniel, Ananias, Misael et Azarias; et steterunt in conspectu regis.

20. Et omne verbum sapientiæ et intellectus, quod sciscitatus est ab eis rex, inveniit in eis decuplum, super cunctos ariolos et magos qui erant in universo regno ejus.

21. Fuit autem Daniel usque ad annum primum Cyri regis.

ordonné qu'on lui présentât ces jeunes gens étant donc écoulé, le chef des eunuques les présenta à Nabuchodonosor.

19. Et le roi, s'étant entretenu avec eux, trouva qu'il n'y en avait point, parmi tous, qui égalassent Daniel, Ananias, Misael et Azarias; et ils furent admis au service du roi.

20. Sur toutes les questions qui exigeaient de la sagesse et de l'intelligence, et que le roi leur posa, il les trouva dix fois supérieurs à tous les devins et à tous les mages qui étaient dans tout son royaume.

21. Or Daniel fut ainsi jusqu'à la première année du roi Cyrus.

CHAPITRE II

1. In anno secundo regni Nabuchodonosor, vidit Nabuchodonosor somnium, et conterritus est spiritus ejus; et somnium ejus fugit ab eo.

1. La seconde année de son règne, Nabuchodonosor eut un songe, dont son esprit fut effrayé; puis ce songe lui échappa.

(cf. vers. 5). — *Introduxit...* Le pronom *eos* désigne tous les adolescents qui avaient fait leur éducation avec Daniel et ses trois amis. Comp. les vers. 4 et 19. — *Cumque... locutus...* (vers. 19). Nabuchodonosor se chargea donc lui-même de les interroger. — *Non sunt inventi...* Conséquence de la sagesse merveilleuse que Dieu avait mise en eux. — *Steterunt in conspectu...* Hébraïsme (voyez les vers. 4^b et 5^b), pour dire qu'ils furent admis à la cour, en qualité de serviteurs personnels du roi; situation regardée comme très honorable. — *Omne verbum...* (vers. 20). Le narrateur insiste sur les succès de ses héros. Une fois au service du monarque, ils continuèrent de manifester en toute occasion leur supériorité. — *Decuplum super...* Chiffre rond, pour dire : incomparablement plus. Les quatre jeunes gens, après avoir brillé plus que tous leurs condisciples, surpassèrent ensuite les hommes regardés comme les plus savants et les plus habiles du royaume. — *Ariolos et magos*. Hébr. : les *hartummim* et les *assâfim*. Le premier de ces deux mots, qu'on ne rencontre pas en dehors du livre de Daniel et du Pentateuque, semble dériver de la racine *hêret*, poinçon, et désigner les hommes habiles à manier le poignçon dont on se servait pour écrire, par conséquent les savants, et probablement les *iepoγραμματεῖς*, ou scribes sacrés, dont parle Hérodote. Comp. Gen. xli, 8, 24; Ex. vii, 11, etc., où les prêtres égyptiens sont aussi nommés *hartummim*. Le substantif *assâfim* vient de la racine *âsaf*, souffler, murmurer. Daniel est seul à l'employer dans la Bible. Il fait sans doute allusion à la manière mystérieuse dont les devins prononçaient leurs formules de conjuration. En assyrien, les enchanteurs portaient le nom presque

identique d'*astpu*. — Des premières années du règne de Nabuchodonosor, le narrateur nous transporte tout à coup au règne de Cyrus (vers. 21), pour nous montrer Daniel résidant encore au palais, y jouissant toujours d'une haute considération et continuant d'y remplir son rôle. Tel est le sens de la locution assez extraordinaire *fuit... Daniel...* — *Ad annum primum...* C'est-à-dire, jusqu'à la première année de sa domination sur Babylone et toute la Chaldée. Cf. Esdr. v, 13; vi, 3, etc. Date très importante pour les Juifs, puisque ce fut celle qui mit fin à la captivité de Babylone. Cf. ix, 25; II Par. xxxvi, 22. Toutefois l'écrivain sacré ne dit pas que Daniel mourut la première année du règne de Cyrus, mais seulement qu'il vivait encore à cette époque. Cf. x, 1. — *Cyri*. En hébreu, *Kores*; reproduction assez exacte du persan *Kurus*.

§ II. — Le songe de Nabuchodonosor relatif à la statue gigantesque. II, 1-49.

Événement remarquable, d'abord en ce qui concerne Daniel et ses amis, qu'il va contribuer à élever très haut; mais surtout à cause des révélations qu'il fournit sur l'avenir des quatre grands empires païens et du royaume messianique.

1° Nabuchodonosor rassemble dans son palais les sages de Babylone, pour se faire expliquer un songe mystérieux qu'il avait eu. II, 1-3.

CHAP. II. — 1. Le songe, effrayant, mais aussitôt oublié par le roi. — *In anno secundo...* Plus haut (voyez la note de I, 1^b), l'historien sacré a donné par anticipation à Nabuchodonosor le titre de roi; maintenant il compte d'après l'événement proprement dit du prince, à la mort

2. Le roi ordonna donc de rassembler les devins, les mages, les enchanteurs et les Chaldéens, pour qu'ils lui fissent connaître ses songes. Ils vinrent et se présentèrent devant le roi.

3. Et le roi leur dit : J'ai eu un songe ; mais mon esprit est confus, et j'ignore ce que j'ai vu.

4. Les Chaldéens répondirent au roi en langue syriaque : O roi, vis éternellement ; dis le songe à tes serviteurs, et nous en donnerons l'interprétation.

2. Præcepit autem rex ut convocarentur arioli, et magi, et malefici, et Chaldæi, ut indicarent regi somnia sua. Qui cum venissent, steterunt coram rege.

3. Et dixit ad eos rex : Vidi somnium, et mente confusus ignoro quid viderim.

4. Responderuntque Chaldæi regi syriace : Rex, in sempiternum vive! dic somnium servis tuis, et interpretationem ejus indicabimus.

de son père Nabopolassar : voilà comment il se fait que, trois ans au moins après les événements que raconte le chap. 1^{er} (comp. les vers. 5^b et 18^a), le nouveau roi de Babylone n'est encore qu'à la seconde année de son règne. Il n'y a pas de contradiction entre ces deux données chronologiques. Cf. Jer. xxv, 1, et le commentaire. — *Vidit... somnium...* Hébr. : Nabuchodonosor songea des songes. Il n'y eut qu'un songe en réalité ; mais, comme le montrera la suite du récit, il se composait de plusieurs parties distinctes : de là l'emploi du pluriel. Cf. vers. 31-35. — *Conterritus est...* : à cause du caractère effrayant du songe. L'hébreu dit simplement : Son esprit se troubla. — *Somnium ejus...* Cette expression est amphibologique en latin ; mais le texte primitif ne laisse aucun doute sur la pensée : C'en fut fait de son sommeil pour lui. Cf. vi, 18 ; Esth. vi, 1. L'anxiété que le songe avait excitée dans l'âme du roi et les efforts faits par le prince pour se rappeler les détails l'empêchèrent de pouvoir se rendormir. Sur l'importance extraordinaire que les Assyriens et les Chaldéens attachaient aux songes, voyez F. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. IV, p. 286 et ss. de la 6^e édit. ; Maspero, *Lectures historiques*, Paris, 1892, p. 333 et ss.

2-3. Les mages sont convoqués pour reconstruire le songe et en donner l'interprétation. — *Arioli et magi*. Hébr. : les *hartumim* et les *'assâfim*. Sur ces deux expressions, voyez I, 20, et la note. — *Malefici*. Hébr. : *môkôfim* ; de la racine *kôsaf*, murmurer des paroles magiques. Cf. Ex. vii, 11 ; Deut. xviii, 18. Isale, xlvi, 9, 12, mentionne également ces sorciers comme formant à Babylone une caste nombreuse. — Le mot *Chaldæi* (hébr., *Kasîm*) a ici le même sens spécial qu'au chap. 1^{er}, vers. 4^b. Comp. Hérodote, I, 181, et Diodore de Sicile, II, 24. Toutes les classes savantes sont appelées au palais à cause de la gravité de l'affaire : *ut indicarent...* Ces mages de divers genres étaient « les docteurs de l'époque. Ils avaient donné une forme scientifique à l'interprétation de tous les présages, rédigé par écrit leurs observations, réuni comme en une sorte d'encyclopédie toutes les règles concernant l'astrologie, la nécromancie, les augures, les aruspices, l'explication des phénomènes atmosphériques, les rencontres fortuites, les naissances monstrueuses, en un mot, de tout ce qui peut servir d'aliment à la superstition. Ils étaient devenus le corps le plus puissant du royaume, et ils s'ac-

quirent une telle réputation, que, longtemps après encore, Chaldéen fut synonyme de magicien et de devin. F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 290-291 de la 6^e édit. — *Dixit... rex* (vers. 3). Quelques commentateurs, s'appuyant à tort sur le vers. 9, ont supposé que Nabuchodonosor feignit d'avoir oublié les circonstances du songe, afin de mettre à l'épreuve l'habileté des mages ; mais l'ensemble du récit montre qu'il s'agit d'un oubli réel. Le roi ne se rappelle que vaguement et confusément son rêve mystérieux ; les détails et même les grandes lignes lui avaient échappé. Cependant il était capable de se souvenir des moindres traits lorsqu'on les lui aurait décrits. Phénomène psychologique qui n'a rien de trop extraordinaire. — *Mente confusus...* quid... A la lettre dans l'hébreu : Mon esprit est troublé de savoir le songe. C.-à-d., est troublé et désire savoir...

2^o Nabuchodonosor réitère son ordre et exige des mages, sous peine de mort, l'indication et l'interprétation du songe. II, 4-13.

4. Première réponse des devins. — Dans ce verset et les suivants, le substantif *Chaldæi* représente toutes les catégories de mages qui ont été citées plus haut (vers. 2). Peut-être les « Chaldéens » formaient-ils la classe principale du corps savant. — *Syriace*. Hébr. : *'arâmî* ; LXX et Théodotion : *συριαῖ*. D'après de nombreux exégètes contemporains, cet adjectif ne doit pas être rattaché aux mots qui précèdent, parce qu'alors il exprimerait une fausseté, les mages ayant dû répondre au roi, non dans un idiome étranger, mais dans la langue de la cour et du pays, l'assyro-babylonien. Voyez la note de I, 4^b. Il formerait donc un titre isolé : En araméen. C.-à-d. : Ce qui suit est écrit en araméen. En effet, à partir des mots suivants, *rex in sempiternum...*, jusqu'à la fin du chap. VII, ce n'est plus l'hébreu qui est employé, mais la langue araméenne. Voyez l'Introd., p. 215. Ce changement d'idiome est et demeurera toujours un problème. On en a donné des explications plus ou moins subtiles ; celle-ci, par exemple : « Dieu est sur le point de révéler des faits qui se rattachent au monde païen, et c'est pour cela qu'un langage païen est employé comme véhicule de la révélation. » Il est plus simple de supposer que l'écrivain sacré a essayé d'imiter, en se servant d'une langue différente de l'hébreu, l'idiome étranger dans lequel parlèrent les mages.

5. Et respondens rex ait Chaldæis : Sermo recessit a me; nisi indicaveritis mihi somnium, et conjecturam ejus, peribitis vos, et domus vestræ publicabuntur.

6. Si autem somnium, et conjecturam ejus narraveritis, præmia, et dona, et honorem multum accipietis a me. Somnium igitur, et interpretationem ejus indicate mihi.

7. Responderunt secundo, atque dixerunt : Rex somnium dicat servis suis, et interpretationem illius indicabimus.

8. Respondit rex, et ait : Certe novi

5. Le roi répondit aux Chaldæens : La chose m'a échappé; si vous ne me faites pas connaître le songe et ce qu'il signifie, vous périrez tous, et vos maisons seront confisquées.

6. Mais si vous me racontez le songe et ce qu'il signifie, vous recevrez de moi des dons, des présents et de grands honneurs. Faites-moi donc connaître le songe et son interprétation.

7. Ils répondirent pour la seconde fois, et ils dirent : Que le roi dise le songe à ses serviteurs, et nous lui en donnerons l'interprétation.

8. Le roi répondit : Je vois bien que

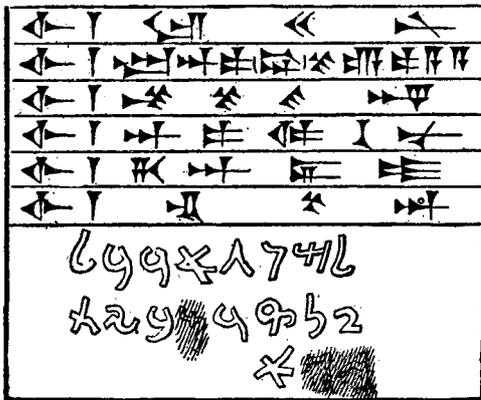
Le langage araméen (qu'on appelle souvent chaldéen d'une manière impropre) était usité dans le pays d'Aram ou Syrie. Il semble avoir été de bonne heure répandu dans toute l'Asie occidentale, comme langue des relations internationales, de la diplomatie (cf. Is. xxxvii, 11; Esdr. iv, 7) et du commerce. Voyez F. Vigouroux, *Bible et*

même, et ils n'en trouveront pas d'autre à faire au roi (cf. vers. 7, 10-11).

5-6. Nabuchodonosor répète sa demande, en l'accompagnant de menaces et de promesses. — *Sermo...* Le mot chaldéen 'azādā, que la Vulgate a traduit par *recessit*, n'apparaît qu'en cet endroit et au vers. 8. Sa signification est douteuse. D'après saint Jérôme, Théodotion (ἀπέσθη) et d'autres exégètes anciens et contemporains, il serait synonyme du verbe hébreu 'azal, sortir, échapper. La phrase signifierait donc : J'ai oublié la chose; ou, selon d'autres : L'ordre vient de moi, prenez garde! Mais il est plus probable que nous nous trouvons en face d'un mot d'origine persane : dans cette langue, en effet, *azādā* a le sens de sûr, décidé. Par conséquent : C'est une chose bien arrêtée par moi; j'ai donné cet ordre et je ne le retirerai pas. — *Nisi indicaveritis...* La menace (vers. 5^b). Nous entendons vraiment le langage d'un despote capricieux, habitué à n'accepter aucun refus. — *Peribitis*. Littéralement dans le texte original : Vous serez faits membres. C.-à-d., vous serez mis en pièces. Supplice assez fréquent dans ces contrées; cf. I Reg. iii, 29, et xv, 33; Ez. xvi, 40, et xxiii, 47; II Mach., 1, 10. Les monuments assyriens et leurs inscriptions le mentionnent plus d'une fois. — *Domus... publicabuntur*. C.-à-d. : elles seront confisquées et vendues au profit de l'État. D'après le chald. : Vos maisons seront réduites en cloaques. Cf. IV Reg. x, 27; Esdr. vi, 11 (dans l'hébreu). — *Si autem...* La promesse (vers. 6^a). — *Præmia et dona* : de riches présents de toute espèce. — *Honorem multum* : de hautes dignités. Comp. le vers. 48. — *Somnium igitur...* Répétition très ferme de l'ordre royal.

7. Seconde réponse des mages. — *Rex... dicat...* Ils s'en tiennent simplement et respectueusement à ce qu'ils ont dit plus haut (vers. 4^b).

8-9. Le roi insiste et veut absolument qu'on lui révèle le songe. — *Certe novi...* Son langage montre qu'il commence à nourrir des doutes sur la sincérité de ses prétendus sages. — *Tempus rediititit*. Il suppose qu'ils espèrent que, grâce



Fragment d'un contrat assyrien, avec les signatures en araméen.

découvertes, t. IV, p. 257-258 de la 6^e édit. Sur son caractère spécial, voyez Max Müller, *la Science du langage*, p. 352 et ss. de la traduct. franç., Paris, 1867; E. Kautzsch, *Grammatik des Biblisch-Aramäischen*, Leipzig, 1884. — *In semper vivis*. Formule de salutation respectueuse, dont on se servait lorsqu'on adressait la parole aux rois orientaux. Cf. iii, 9; v, 10; vi, 7, 22; I Reg. iii, 24; III Reg. i, 31; Neh. ii, 3; Judith, xii, 14, etc. — *Dic somnium...* et... D'après le texte hébreu du vers. 3 (voyez la note), la demande du roi avait été exprimée en termes ambigus, car elle pouvait désigner aussi bien l'interprétation du songe que sa nature même. Les mages la prennent donc dans le sens le plus simple, et aussi le plus favorable pour eux. Leur réponse est assurément très raisonnable en elle-

vous cherchez à gagner du temps, parce que vous savez que la chose m'a échappé.

9. Si donc vous ne me faites pas connaître le songe, vous subirez tous la même sentence, parce que vous m'auriez donné une interprétation trompeuse et pleine de fausseté, pour m'entretenir jusqu'à ce que le temps se passe. Dites-moi le songe, afin que je sache que l'interprétation que vous en donnerez sera véritable.

10. Les Chaldéens répondirent au roi : Il n'y a pas d'homme sur la terre, ô roi, qui puisse accomplir ton ordre; et il n'y a pas de roi, quelque grand et puissant qu'il fût, qui ait jamais demandé une pareille chose à un devin, à un magicien et à un Chaldéen.

11. Car ce que tu demandes, ô roi, est difficile; et on ne trouvera personne qui puisse l'indiquer en ta présence, excepté les dieux, qui n'ont pas de commerce avec les hommes.

12. A cette réponse, le roi entra en fureur, et, dans son extrême colère, il ordonna qu'on fit périr tous les sages de Babylone.

quod tempus redimitis, scientes quod recesserit a me sermo.

9. Si ergo somnium non indicaveritis mihi, una est de vobis sententia, quod interpretationem quoque fallacem et deceptione plenam composueritis, ut loquimini mihi donec tempus pertranseat. Somnium itaque dicite mihi, ut sciam quod interpretationem quoque ejus veram loquamini.

10. Respondentes ergo Chaldæi coram rege, dixerunt : Non est homo super terram, qui sermonem tuum, rex, possit implere; sed neque regum quisquam magnus et potens verbum hujusmodi sciscitatur ab omni ariolo, et mago, et Chaldæo.

11. Sermo enim, quem tu quæris, rex, gravis est; nec reperietur quisquam qui indicet illum in conspectu regis, exceptis diis, quorum non est cum hominibus conversatio.

12. Quo audito, rex, in furore et in ira magna, præcepit ut perirent omnes sapientes Babylonis.

à leurs attermolements, l'affaire tombera d'elle-même et qu'il n'en sera plus question. — Sur les mots *recesserit a me...*, voyez la note du vers. 5. — *Si... una est... sententia* (vers. 9). Répétition de la menace. Le sort terrible mentionné par le roi les attendra tous sans exception. — *Quod* (dans le sens de « parce que »)... *fallacem*. Chald.: Car vous avez combiné des mensonges et des faussetés (littéralement : des paroles corrompues; Théodotion : ῥηματα διεφθαρμενον) pour me parler (c.-à-d., pour me les débiter). Le maintien de leur refus sera, aux yeux du monarque, une preuve manifeste qu'ils voulaient lui donner une interprétation mensongère du songe. — *Donec tempus...* Chald.: Jusqu'à ce que les temps soient changés. C.-à-d., jusqu'à ce qu'un moment plus favorable soit arrivé, jusqu'à ce que le roi ait oublié la chose. — *Somnium... ut sciam...* S'ils réussissent à reconstituer le songe, ils prouveront qu'ils sont aussi vraiment capables de l'interpréter.

10-11. Troisième réponse des mages. — *Non est homo...* Cette fois, ils avouent franchement leur incompétence, et celle de n'importe quel homme, sur le point en question. — *Sed neque regum...* Argument très fort dans la circonstance : la preuve que la chose était impossible, c'est que jamais aucun roi, quelque puissant qu'il fût, n'avait pensé à demander rien de semblable aux mages. Et pourtant les rois tout-puissants de l'Orient ne se gênaient guère pour donner à leurs sujets des ordres d'un accomplissement difficile. — *Sermo... gravis* (vers. 11). Chald. : La chose est rare; c.-à-d., difficile. — *Nec reperie-*

tur... Les mages insistent à dessein sur l'impossibilité, pour de simples mortels, de répondre aux exigences du prince. Seuls les dieux pouvaient faire une révélation de ce genre. — *Quorum non est...* Chald. : Dont la demeure n'est point avec la chair. C.-à-d., qui ne participent point aux faiblesses humaines. Peut-être y a-t-il dans cette parole, comme l'ont pensé quelques interprètes, une allusion à un point spécial de la théologie babylonienne. D'après les Chaldéens, tout homme, à sa naissance, est mis sous la protection d'une divinité spéciale, attachée à sa personne. Cette divinité vivait en lui, habitait, pour ainsi dire, « dans sa chair, » et participait, à cause de cela, aux infirmités humaines; elle était par là même constituée, relativement aux autres dieux, dans un état d'infériorité, d'impuissance. Seuls les dieux qui demeuraient en dehors de tout contact avec les hommes conservaient leur pouvoir intégral. Voyez F. Lenormant, *La Magie chez les Chaldéens*, p. 181-188.

12-13. Le roi irrité ordonne le massacre de tous les mages de Babylone. — *In furore et in ira...* Deux synonymes, pour accentuer la pensée. — *Præcepit ut perirent...* conformément à sa menace (cf. vers. 5^b et 9^a). Le trait cadre parfaitement avec la cruauté des rois de l'Orient. — *Sapientes*. Dénomination générale, pour désigner les quatre catégories de mages énumérées au vers. 2^b. Comp. les vers. 13, 14, 18, 24, etc. — *Babylonis*. La sentence ne concernait donc que les mages de cette ville. D'ailleurs, la convocation ayant eu lieu immédiatement après le songe (comp. le vers. 2^a), on n'avait évidemment pas

13. Et egressa sententia, sapientes interficiebantur; quærebanturque Daniel et socii ejus, ut perirent.

14. Tunc Daniel requisivit de lege atque sententia, ab Arioch, principe militiæ regis, qui egressus fuerat ad interficiendos sapientes Babylonis;

15. et interrogavit eum, quia rege potestatem acceperat, quam ob causam tam crudelis sententia a facie regis esset egressa. Cum ergo rem indicasset Arioch Danieli,

16. Daniel ingressus rogavit regem ut tempus daret sibi ad solutionem indicandam regi.

17. Et ingressus est domum suam, Ananiæque et Misaeli et Azariæ, sociis suis, indicavit negotium,

18. ut quærerent misericordiam a facie Dei cæli super sacramento isto, et non perirent Daniel et socii ejus cum ceteris sapientibus Babylonis.

13. Cet arrêt ayant été prononcé, les sages étaient mis à mort, et on cherchait Daniel et ses compagnons pour les faire périr.

14. Alors Daniel s'informa de la loi et de la sentence auprès d'Arioch, chef de la milice du roi, qui était sorti pour mettre à mort les sages de Babylone;

15. et comme il avait reçu cet ordre du roi, Daniel lui demanda pour quel motif le roi avait prononcé une sentence si cruelle. Arioch ayant exposé l'affaire à Daniel,

16. Daniel se présenta devant le roi, et le pria de lui accorder du temps pour donner au roi la solution.

17. Et étant entré dans sa maison, il déclara ce qui se passait à Ananias, Misael et Azarias, ses compagnons,

18. afin qu'ils implorassent la miséricorde du Dieu du ciel sur ce mystère, et que Daniel et ses compagnons ne périssent pas avec les autres sages de Babylone.

eu le temps de faire venir ceux des provinces. — *Interfitebantur* (vers. 13). D'après la Vulgate et d'assez nombreux commentateurs, la sentence aurait reçu un commencement d'exécution. Le chaldéen peut toutefois se traduire ainsi: Et les sages devaient être tués; c.-à-d., étaient sur le point d'être tués. — *Quærebanturque*... D'où il suit que Daniel et ses trois amis n'avaient pas été mandés au palais avec les mages, auxquels ils n'appartenaient pas encore d'une manière proprement dite; néanmoins, leur éducation ayant été faite par ces savants, les exécuteurs de la sentence voulaient les traiter comme s'ils avaient réellement appartenu au corps des Chaldéens.

2° Daniel obtint un délai pour fournir au roi l'explication désirée. II, 14-16.

14-16. Daniel et Arioch. — *Requisivit de lege*... Selon la Vulgate, Daniel aurait demandé à Arioch des renseignements sur ce qui se passait. Variante dans le chaldéen: Daniel répondit (c.-à-d., s'adressa) avec conseil et prudence (d'une manière sage et discrète) à Arioch. L'écrivain sacré se borne à indiquer le sommaire de ses paroles. Cf. vers. 15. — *Arioch* est peut-être la transcription hébraïque du nom assyrien *Ariku*. Le long, qu'on trouve cité sur les monuments. Il est mentionné Gen. xiv, 1, comme appartenant à la région babylonienne. — *Principe militiæ*. Chald.: chef des exécuteurs. Cf. Gen. xxxvii, 36, et la note; IV Reg. xxv, 8; Jer. xxxix, 9. Personnage important dans les cours orientales, comme le préfet du prétoire à Rome. — *Qui egressus*... C'est lui, naturellement, qui avait été chargé d'exécuter la sentence de mort portée contre les mages. — *Et interrogavit*... *acceperat*. Plus simplement dans le texte primitif: Et il prit la parole, et dit à Arioch, l'officier du roi. — *Quam ob causam*. Le langage est direct dans le chaldéen: Pourquoi ce

sévère décret du roi? « Par cette question, Daniel désirait faire comprendre à Arioch qu'après tout la chose n'était pas impossible, ainsi que les mages l'avaient affirmé. »

16. Daniel prie le roi de lui accorder quelque temps pour trouver la solution cherchée. — *Ingressus*. Il entre dans l'appartement royal, évidemment après s'être fait annoncer par Arioch (comp. le vers. 25) ou par un autre serviteur du monarque. L'étiquette orientale était très sévère sur ce point; cf. Esth. iv, 11; Hérodote, I, 99, et III, 110, etc. Il fallait un grand courage pour affronter Nabuchodonosor en de telles circonstances; mais Daniel ne se distinguait pas moins par sa fermeté que par sa sagesse. — *Ut tempus*... Comme on le voit par la suite du récit, Daniel se proposait de mettre à profit le délai demandé, en implorant de son Dieu la révélation du songe.

3° Le Seigneur révèle le songe de Nabuchodonosor à Daniel, qui lui offre les plus vives actions de grâces. II, 17-23.

17-18. La prière des quatre jeunes gens. Plusieurs traits en sont empruntés à des livres antérieurs de l'Ancien Testament, et rien n'est plus naturel que ces réminiscences. Comp. Jon. II, 2, et la note. — *Domum*. C.-à-d., l'appartement qui avait été attribué à Daniel dans le palais. — *Sociis indicavit*. « Pour donner plus de force à sa prière, il y associa ses amis, menacés comme lui. » Les LXX ajoutent: Il prescrivit le jeûne, la prière et la pénitence. — *Dei cæli*. Nom divin qui apparaît pour la première fois Gen. xxiv, 7. Vers l'époque de Daniel, il était surtout employé pour opposer le vrai Dieu aux idoles; cf. Esdr. I, 2, 6, 10; Neh. I, 5; II, 4, etc. — *Super sacramento*... C.-à-d., sur le songe mystérieux. En chaldéen, *râs*; mot persan, encore en usage. — Et

19. Alors le mystère fut révélé à Daniel dans une vision pendant la nuit; et Daniel bénit le Dieu du ciel

20. et dit : Que le nom du Seigneur soit béni de siècle en siècle, parce que la sagesse et la force sont à lui !

21. C'est lui qui change les temps et les âges, qui transfère et qui établit les royaumes, qui donne la sagesse aux sages, et la science à ceux qui ont l'intelligence.

22. C'est lui qui révèle les choses profondes et cachées, et qui connaît ce qui est dans les ténèbres; et la lumière est avec lui.

23. Dieu de nos pères, je vous rends grâces et je vous loue, parce que vous m'avez donné la sagesse et la force; et maintenant vous m'avez montré ce que nous vous avons demandé, car vous nous avez découvert le secret du roi.

24. Après cela Daniel alla trouver Arioch, à qui le roi avait ordonné de faire mourir les sages de Babylone, et il lui parla ainsi : Ne fais pas mourir les sages de Babylone; conduis-moi en présence du roi, et je lui donnerai la solution.

19. Tunc Danieli mysterium per visionem nocte revelatum est; et benedixit. Daniel Deum cæli,

20. et locutus ait : Sit nomen Domini benedictum a sæculo et usque in sæculum, quia sapientia et fortitudo ejus sunt!

21. Et ipse mutat tempora, et ætates; transfert regna, atque constituit; dat sapientiam sapientibus, et scientiam intelligentibus disciplinam.

22. Ipse revelat profunda et abscondita, et novit in tenebris constituta; et lux cum eo est.

23. Tibi, Deus patrum nostrorum, confiteor, teque laudo, quia sapientiam et fortitudinem dedisti mihi, et nunc ostendisti mihi quæ rogavimus te, quia sermonem regis aperuisti nobis.

24. Post hæc Daniel ingressus ad Arioch, quem constituerat rex ut perderet sapientes Babylonis, sic ei locutus est : Sapientes Babylonis ne perdas; introduc me in conspectu regis, et solutionem regi narrabo.

non... cum ceteris... Ils demandèrent donc à Dieu que personne ne périt, puisque la sentence atteignait le corps entier.

19*. La révélation. — Tunc... La réponse du Seigneur ne se fit pas attendre longtemps. — Elle eut lieu *per visionem*; non pas en songe, quoique ce fût pendant la nuit (*nocte*), mais durant une vision extatique.

19*23. L'action de grâces. Elle est chaleureuse, émue. — *Et benedixit... ait*. Petite formule d'introduction. — *Sit nomen* (vers. 20). Cri du cœur, qui prend la forme d'une belle doxologie. — *Sapientia et fortitudo...* Cf. Job, XII, 13. L'action de grâces de « Daniel porte l'empreinte du songe qui lui fut révélé... Les deux attributs divins qu'il célèbre sont la force (vers. 21*) et la sagesse (vers. 21*22), parce qu'ils éclatent particulièrement dans la révélation communiquée à Nabuchodonosor (comp. les vers. 31 et ss.). C'est également comme dispensateur de la sagesse et de la force que Dieu s'est révélé à Daniel (vers. 23).» — *Ipse mutat...* Vers. 21* : développement de la première pensée, relative à la puissance divine. Dieu règle lui-même les divers événements qui ont lieu dans l'histoire des peuples, et il n'abandonne rien au hasard. Cf. Jer. xxvii, 7; Act. xvii, 26, etc. En tenant ce langage, Daniel faisait évidemment allusion aux bouleversements merveilleux des empires, qui venaient de lui être révélés, et qu'il signalera bientôt au roi. — *Tempora et ætates* : les temps et les époques. Deux expressions à peu près synonymes, quoique la

première paraît plus générale. — *Transfert regna* (chald. : les rois) *atque...* Exemple particulier de la manière dont Dieu manifeste sa toute-puissance dans le cours des âges. — *Dat sapientiam...* Vers. 21*22 : développement de la seconde pensée, relative à la sagesse de Dieu. — *Ipse revelat...* (vers. 22). Daniel venait d'en faire l'expérience. On croirait entendre ici un écho de Job, XII, 22; cf. Ps. cxxxviii, 12. — *Lux cum eo*, Chald. : Et la lumière habite avec lui. Ce trait explique comment Dieu sait tout, même ce qu'il y a de plus caché. — *Tibi Deus...* (vers. 23). Autre cri du cœur, pour conclure. — *Deus patrum...* Trait délicat : le Dieu qui avait comblé Israël de si nombreux bienfaits. — *Sapientiam et fortitudinem...* Le Seigneur avait donné à Daniel la sagesse, en l'éclairant d'une manière surnaturelle; la force, en le rendant inébranlable à l'heure du péril. — *Mihi quæ rogavimus*. Les quatre amis avaient prié ensemble; mais la lumière d'en haut n'était tombée que sur Daniel. — *Sermonem regis* est un chaldaisme : l'affaire qui concernait le roi; le songe, d'après le contexte.

4° Daniel est introduit auprès de Nabuchodonosor pour lui exposer et lui interpréter le songe. II, 24-30.

24. Il annonce à Arioch qu'il est prêt à satisfaire le désir du roi. — *Post hæc*. Chald. : C'est pourquoi. C. à-d., maintenant qu'il connaissait le songe et son explication. — *Ingressus ad Arioch*. Il s'adresse de préférence à cet officier

25. Tunc Arioch festinus introduxit Danielelem ad regem, et dixit ei : Inveni hominem de filiis transmigratorum Juda, qui solutionem regi annuntiat.

26. Respondit rex, et dixit Danieli, cujus nomen erat Baltassar : Putasne vere potes mihi indicare somnium quod vidi, et interpretationem ejus?

27. Et respondens Daniel coram rege, ait : Mysterium, quod rex interrogat, sapientes, magi, arioli et aruspices nequeunt indicare regi.

28. Sed est Deus in cælo revelans mysteria, qui indicavit tibi, rex Nabuchodonosor, quæ ventura sunt in novissimis temporibus. Somnium tuum, et visiones capitis tui in cubili tuo hujusmodi sunt :

29. Tu, rex, cogitare cœpisti in strato tuo, quid esset futurum post hæc ; et qui revelat mysteria, ostendit tibi quæ ventura sunt.

30. Mihi quoque non in sapientia, quæ est in me plus quam in cunctis viventibus, sacramentum hoc revelatum est, sed

25. Alors Arioch conduisit promptement Daniel auprès du roi, et lui dit : J'ai trouvé un homme d'entre les captifs des enfants de Juda, qui donnera au roi la solution.

26. Le roi répondit et dit à Daniel, surnommé Baltassar : Penses-tu pouvoir véritablement me dire le songe que j'ai eu, et son interprétation ?

27. Daniel répondit en présence du roi et dit : Le mystère dont le roi s'enquiert, les sages, les mages, les devins et les augures ne peuvent le découvrir au roi.

28. Mais il y a dans le ciel un Dieu qui révèle les mystères, et qui t'a montré, ô roi, ce qui doit arriver dans les derniers temps. Voici ton songe et les visions qui t'ont traversé l'esprit sur ta couche :

29. Tu commenças, ô roi, à penser à ce qui devait arriver après ce temps-ci ; et celui qui révèle les mystères t'a montré les choses à venir.

30. A moi aussi ce secret a été révélé, non par une sagesse qui serait en moi plus que chez tous les vivants, mais afin

intime du roi, qui jouait un rôle important dans toute l'affaire. Cf. vers. 14. — *Sapientes ne perdas*. La première parole du jeune homme est un mot d'humanité, pour faire retirer au plus tôt la terrible sentence.

25-26. Daniel est reçu par le roi, qui lui demande s'il est vraiment en mesure de lui révéler la nature du songe. — *Festinus* : car la chose pressait. — *Inveni*. Non qu'Arioch eût fait la moindre recherche dans le sens indiqué ; mais, ainsi qu'il arrive fréquemment, il s'attribue, pour plaire à son maître, un mérite qu'il n'avait pas. D'ailleurs, ici encore, l'écrivain sacré abrège et condense les faits, car nous avons vu que Daniel avait déjà paru devant Nabuchodonosor pour lui demander un délai. Cf. vers. 16. — *De filiis transmigratorum*. Chaldéisme : parmi les Juifs déportés à Babylone. Cf. I, 3 et ss. — *Cujus nomen*... (vers. 26). Voyez I, 7, et le commentaire. — *Putasne vere*... ? Le roi ne parle point à Daniel comme à un inconnu (cf. I, 19-20) ; mais il est surpris de voir que « là où des hommes sages et expérimentés avaient échoué, un tout jeune homme, encore novice », prétendit pouvoir réussir.

27-28. Humble réponse de Daniel : ce qui est impossible aux hommes est possible au vrai Dieu. — *Mysterium quod*... Le jeune page justifie d'abord l'aveu réitéré que les mages avaient fait de leur impuissance. Cf. vers. 7, 10-11. Ce que le roi leur avait enjoint était vraiment au-dessus de leurs forces : *nequeunt*... — *Sapientes*... *aruspices*. Le dernier nom de cette liste n'a pas encore paru. Dans le texte chaldéen, *gazzin*,

ceux qui déterminent ; de la racine *gazar*, couper, puis trancher, déterminer. — *Sed est Deus*... (vers. 28^a). Seul le Dieu du ciel (note du vers. 18^a), le Dieu d'Israël, l'unique vrai Dieu pouvait faire la révélation si ardemment souhaitée par le roi. Joseph avait insisté de même auprès du pharaon sur ce privilège de Jéhovah. Cf. Gen. XII, 16, 25, 28. — *Quæ ventura*... Ces mots indiquent la portée générale du songe : il concernait l'avenir ; spécialement l'avenir messianique, d'après toute la force de l'expression *in novissimis diebus* (chald. : *b' aharit yômayyâ*). Voyez Gen. XLIX, 1, et la note.

28^b-30. Daniel, après avoir commencé à exposer la nature du songe, s'interrompt aussitôt, pour reporter de nouveau sur Jéhovah toute la gloire de cette révélation. — *Somnium tuum*... Courte entrée en matière, vers. 28^b. — L'expression *visiones capitis tui*, chère à Daniel (cf. IV, 2, 7 ; VII, 1, 15), est synonyme de songe. Elle désigne directement les images imprimées dans l'imagination pendant le sommeil. — *Tu*... *cogitare*... (vers. 29). L'occasion du songe prophétique. Dans le chaldéen : A toi, roi, tes pensées sur ta couche ont monté. Nabuchodonosor était donc étendu sur son lit ; avant de s'endormir, il se mit à penser aux destinées de son immense empire, tout récemment fondé. Le passé était glorieux, le présent plein d'espoir ; mais que serait l'avenir ? Lorsque le roi se fut endormi, Dieu rattacha le songe à ses préoccupations, afin de l'éclairer : *quæ revelat*... *ostendit*... — *Mihi quoque*... (vers. 30). Daniel insiste sur ce point avec une admirable modestie : *non in sapientia, quæ*... Il ne se pré-

que le roi sût l'interprétation du songe, et que tu connusses les pensées de ton esprit.

31. O roi, tu regardais, et voici qu'une statue immense *l'apparut*; cette statue, grande et extraordinairement élevée, était debout devant toi, et son aspect était terrible.

32. La tête de cette statue était d'un or très pur; la poitrine et les bras étaient d'argent; le ventre et les cuisses, d'airain;

33. les jambes, de fer; une partie des pieds était de fer, et l'autre d'argile.

34. Tu la regardais, lorsqu'une pierre se détacha de la montagne sans la main *d'aucun homme*, et elle frappa la statue sur ses pieds de fer et d'argile, et elle les mit en pièces.

35. Alors le fer, l'argile, l'airain, l'argent et l'or se brisèrent ensemble, et devinrent comme la menue paille d'une aire en été; le vent les emporta, et on

ut interpretatio regi manifesta fieret, et cogitationes mentis tuæ scires.

31. Tu, rex, videbas, et ecce quasi statua una grandis; statua illa magna, et statura sublimis, stabat contra te, et intuitus ejus erat terribilis.

32. Hujus statuæ caput ex auro optimo erat, pectus autem et brachia de argento, porro venter et femora ex ære;

33. tibiæ autem ferreæ; pedum quædam pars erat ferrea, quædam autem fictilis.

34. Videbas ita, donec abscissus est lapis de monte sine manibus, et percussit statuam in pedibus ejus ferreis et fictilibus, et comminuit eos.

35. Tunc contrita sunt pariter ferrum, testa, æs, argentum, et aurum, et reducta quasi in favillam æstivæ aræ; quæ rapta sunt vento, nullusque locus

tend pas plus intelligent ou plus habile que les autres; s'il en sait plus long qu'eux, c'est parce que Dieu a daigné l'éclairer. — *Ut interpretatio regi...* Exquise courtisise dans cette réflexion: c'est l'intérêt du grand roi que Dieu a eu en vue tout d'abord, lorsqu'il a fait cette révélation à Daniel. — *Cogitationes mentis...* Chald.: les pensées de ton cœur. C.-à-d., les problèmes que le songe avait soulevés dans l'esprit du roi.

5° Daniel reconstitue le songe. II, 31-35.

31-35. Ce récit est très vivant et dramatique. — *Tu... videbas.* Les vers. 31 décrit d'abord la scène d'une manière générale. — *Et ecce.* Cet adjectif relève le caractère inopiné de la vision. — *Quasi statua.* Chald.: comme une image. La Vulgate rend bien la pensée, puisque, d'après la suite de la description, cette image avait la forme humaine. Cf. vers. 32, 33, 42. L'adjectif *una* est important: il n'y avait qu'une seule image, quoiqu'elle fût composée de matières très distinctes et qu'elle représentât des faits multiples. « La puissance du monde est une dans toutes ses phases; c'est pour cela que, dans la vision, toutes ces phases sont unies dans une seule image. » — *Grandis.* Autre trait frappant, sur lequel le narrateur insiste: la statue était gigantesque et magnifique, du genre de ces colosses que les Babyloniens aimaient à ériger. Cf. III, 1. — *Statura sublimis.* Chald.: d'une splendeur extraordinaire. Cette splendeur provenait de l'éclat des métaux qui composaient la statue. — *Intuitus... terribilis:* à cause de sa taille colossale, et peut-être aussi par l'expression de sa physionomie. — *Hujus statuæ...* Les vers. 32-33 contiennent une description détaillée de la statue. Elle était formée de quatre métaux divers, qui correspondaient aux quatre parties du corps. La tête était d'or; la

poitrine et les bras, d'argent; le ventre, les reins et le haut des hanches, d'airain; les jambes et les pieds, de fer, avec cette différence que le métal des pieds, au lieu d'être entièrement pur, était mélangé d'argile, comme l'indiquent les mots *pedum quædam pars...* Les métaux vont en gradation descendante sous le rapport de la valeur, car ils sont de moins en moins précieux à mesure qu'ils atteignent les parties inférieures du corps. D'autre part, ils sont de plus en plus durs, si ce n'est aux pieds, qui étaient d'une extrême fragilité. — *Videbas ita...* Second acte de la vision, vers. 34-35. Tandis que le roi était plongé dans une contemplation attentive, tout à coup une pierre se détacha (*abscissus est*) d'elle-même (*sine manibus*), sans le moindre concours des hommes, uniquement par suite de l'opération divine) de la montagne voisine, et se précipita sur la statue. L'expression *de monte* manque ici dans le texte primitif; mais nous l'y trouvons au vers. 45. La Vulgate l'a empruntée aux LXX et à Théodotion. — *Percussit... in pedibus.* On devine, d'après ce qui a été dit de la faiblesse des pieds, quel sera le résultat produit: *comminuit eos.* — *Tunc contrita...* (vers. 35). Ainsi frappée à sa base, la statue tombe lourdement sur le sol et est complètement brisée. — *Ferrum, testa, æs...* Les métaux sont naturellement énumérés, cette fois, dans un ordre inverse, de bas en haut. — *Quasi in favillam...* Chald.: Comme la paille (la légère enveloppe des grains de blé) d'une aire pendant l'été. Sur cette comparaison, qui symbolise les jugements divins, voyez Ps. I, 4; Is. XLI, 15-16; Jer. LI, 33, etc. — *Rapta sunt... nullusque...* Ainsi pulvérisées, les parcelles de la statue furent emportées au loin par le vent, et leurs traces disparurent tout

inventus est eis; lapis autem, qui percusserat statuum, factus est mons magnus, et implevit universam terram.

36. Hoc est somnium; interpretationem quoque ejus dicemus coram te, rex.

37. Tu rex regum es, et Deus cœli regnum, et fortitudinem, et imperium, et gloriam dedit tibi;

38. et omnia in quibus habitant filii hominum, et bestiarum agri; volucres quoque cœli dedit in manu tua, et sub ditione tua universa constituit: tu es ergo caput aureum.

39. Et post te consurget regnum aliud minus te, argenteum; et regnum tertium aliud, æreum, quod imperabit universam terram.

n'en trouva plus de trace; mais la pierre qui avait frappé la statue devint une grande montagne et remplit toute la terre.

36. Voilà le songe; nous en donnerons aussi l'interprétation devant toi, ô roi.

37. Tu es le roi des rois, et le Dieu du ciel t'a donné le royaume, la force, l'empire et la gloire;

38. il t'a assujéti tous les lieux où habitent les enfants des hommes et les bêtes des champs; il a mis aussi dans ta main les oiseaux du ciel, et il a soumis toutes choses à ta puissance: c'est donc toi qui es la tête d'or.

39. Après toi il s'élèvera un autre royaume, moindre que le tien, il sera d'argent; et ensuite un troisième royaume, qui sera d'airain et qui commandera à toute la terre.

à fait. — *Lapis autem...* Effet entièrement contraire: la pierre grandit, grandit encore et finit par recouvrir toute la terre.

6° L'interprétation du songe. II, 36-45.

« Le néant intense et le caractère transitoire de la puissance humaine dans son état le plus florissant, d'autre part la force du royaume de Dieu: tel est le sujet principal de cette vision. » (Dr. Pusey.)

36. Transition. — *Dicemus*. Ce verbe est au pluriel, parce que Daniel parlait aussi au nom de ses trois amis, qui l'avaient aidé à obtenir les lumières d'en haut pour connaître et expliquer le songe. Cf. vers. 17-18.

37-38. Le premier des quatre empires, représenté par la tête de la statue. — *Tu rex regum...* Ézéchiel, xxvi, 7 (voyez la note), attribue le même titre à Nabuchodonosor, et les inscriptions de Ninive, de Babylone et de Perse montrent qu'il était, en effet, porté par les rois de ces pays. Cf. Esdr. vii, 12. — *Deus cœli...* C'est de Jéhovah, l'unique vrai Dieu (note du vers. 19), que le roi de Babylone tenait son royaume et sa puissance. Remarquez l'accumulation solennelle des synonymes *regnum...*, *gloriam*, destinée à mettre cette puissance en relief. — *Et bestiarum...* Jérémie aussi, à deux reprises (xxvii, 6, et xxviii, 14), signale un trait semblable au sujet de Nabuchodonosor; pour relever l'étendue de sa puissance. Cf. Bar. iii, 16; Judith, xi, 7. Le suivant, *volucres quoque...*, n'est pas moins expressif: les créatures les plus volages, les plus insoumises, obéissent elles-mêmes au joug du tout-puissant monarque. Les LXX et Théodotion ajoutent: les poissons de la mer. — *Sub ditione... universa*. Autre symbole; du moins, le royaume de Nabuchodonosor était vraiment « le plus vaste que le monde eût connu jusqu'alors ». Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. i. — *Tu... caput aureum*. Il n'y a donc pas le moindre doute sur ce point: le premier des quatre empires prédits dans la vision est l'empire babylonien, dont Nabuchodonosor était « la

tête dans tous les sens de cette expression, puisque c'est lui qui l'avait fondé », et qu'il l'éleva à un très haut degré de puissance et de gloire, durant son long règne de plus de quarante ans. C'est pour cela que ce prince est, pour ainsi dire, identifié avec la monarchie chaldéenne.

39°. Le second empire, figuré par la poitrine d'argent. — *Post te*. C.-à-d., après l'empire de Babylone, qui vient d'être personnifié en Nabuchodonosor, et qui n'eut d'ailleurs, après la mort du « roi des rois », qu'une durée relativement courte. — *Regnum aliud*. L'empire médo-perse, suivant l'opinion traditionnelle. Il n'en est fait ici qu'une mention rapide, parce qu'il sera plus longuement question de lui dans la seconde partie du livre. Cf. vii, 6; viii, 3-7, 20; xi, 2-3. De même pour la troisième monarchie. — L'adjectif *argenteum* n'est ni dans le texte hébreu, ni dans les autres versions. — *Minus te*. Infériorité symbolisée soit par celle du métal, l'argent au lieu de l'or, soit par le manque d'unité dans la partie de la statue qui représentait ce second empire. Ce n'était plus une tête indivise, mais la poitrine avec les deux bras. En effet, dans la monarchie médo-perse, les Mèdes et les Perses se disputèrent constamment l'hégémonie, et ce conflit diminua considérablement sa force, quoique, sous le rapport de la durée et de l'étendue de son territoire, elle ait dépassé l'empire babylonien.

39°. La troisième monarchie, figurée par la partie d'airain de la statue. — *Æreum*. Elle aussi, elle devait moins briller que les deux précédentes au point de vue de la richesse et de la magnificence, bien qu'elle dût leur être supérieure par ses conquêtes. C'est la monarchie gréco-macédonienne, fondée par Alexandre le Grand. Cf. vii, 6; viii, 5-14, 21-26; xi, 2 et ss. — *Imperabit universam...* Hyperbole évidente, pour marquer un immense domaine. L'empire d'Alexandre comprenait une partie des trois anciens continents. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. i.

40. Le quatrième royaume sera comme le fer : de même que le fer brise et dompte toutes choses, ainsi il brisera et il réduira tout cela en poudre.

41. Mais, comme tu as vu que les pieds et les doigts des pieds étaient en partie d'argile de potier et en partie de fer, le royaume, quoique prenant son origine du fer, sera divisé, selon que tu as vu que le fer était mêlé avec la terre et l'argile.

42. Et comme les doigts des pieds étaient en partie de fer et en partie de terre, le royaume sera solide en partie, et en partie fragile.

43. Et comme tu as vu que le fer était mêlé avec la terre et l'argile, ils se mêleront aussi par des alliances hu-

40. Et regnum quartum erit velut ferrum : quomodo ferrum comminuit et domat omnia, sic comminuet et conteret omnia hæc.

41. Porro quia vidisti pedum et digitorum partem testæ figuli, et partem ferream, regnum divisum erit, quod tamen de plantario ferri orietur, secundum quod vidisti ferrum mistum testæ ex luto.

42. Et digitos pedum ex parte ferreos, et ex parte fictiles, ex parte regnum erit solidum, et ex parte contritum.

43. Quod autem vidisti ferrum mistum testæ ex luto, commiscebuntur quidem humano semine; sed non adhærebunt

40-43. Le quatrième empire, figuré par les jambes et les pieds de la statue. Il est décrit beaucoup plus longuement que les trois autres, soit dans ce passage, soit plus bas (cf. VII, 7-8, 19-20). C'est l'empire romain, d'après la tradition. — *Quomodo ferrum...* En effet, aucun autre métal ne résiste au fer : ni l'or, ni l'argent, ni l'airain. C'est bien ainsi que les Romains brisèrent tout ce qui restait des empires précédents. — *Sic comminuit...* Ce trait ne signifie pas que le quatrième royaume, quand il fit son apparition, trouva les trois autres existant encore simultanément et qu'il les brisa tour à tour; car Daniel a déjà supposé que le second devait prendre la place du premier, et le second celle du troisième. C'est donc en renversant la monarchie gréco-macédonienne, qui avait absorbé l'empire médo-persé et par là même l'empire chaldéen; que les Romains brisèrent *omnia hæc*. « Le second et le troisième empire empruntèrent chacun quelque chose à celui qui les avait précédés; le quatrième introduisit un nouveau système et une civilisation nouvelle. » — A la fin du vers. 40, le texte primitif répète les mots : comme le fer qui brise. — *Porro quia...* (vers. 41). Daniel va expliquer au roi ce que signifiait le mélange de fer et d'argile dont étaient formés les pieds de la statue. Comp. le vers. 33. Conformément à l'ensemble de la description (cf. vers. 32 et ss.), dans laquelle la succession chronologique des empires avait été marquée en allant du plus ancien au plus récent, les pieds « désignent la dernière phase du quatrième royaume »; les jambes, sa phase antérieure. — *Regnum divisum...* : comme le sont, dans le corps humain, les deux jambes, les pieds et les dix doigts des pieds. Ce détail ne présage cependant pas une division proprement dite et complète du quatrième empire en tel ou tel nombre de parties distinctes, de royaumes secondaires; mais seulement un défaut de cohésion dans l'ensemble. Sa solidité devait donc être plus apparente que réelle. Les guerres civiles et étrangères troublèrent, surtout vers la fin de son existence, l'unité de l'empire romain; du reste, jamais la masse des contrées disparates dont il se compo-

saît ne formèrent une agglomération parfaite. — *Quod... orietur*. Chald. : En lui sera quelque chose de la solidité (Vulg., *plantario*) du fer. — *Et digitos...* (vers. 42). Des pieds, l'écrivain sacré passe aux doigts qui les terminent, et il fait à leur sujet une affirmation toute semblable. — *Ex parte contritum*. C.-à-d., en partie fragile. — *Commiscebuntur... semine* (vers. 43). Passage un peu obscur, mais que la parole analogue de Jérémie, xxxi, 27, sert à expliquer. Il décrit d'une manière expressive le moyen auquel on aura recours pour remédier, pendant la dernière période du quatrième empire, à la cause de faiblesse et de ruine qui vient d'être signalée : par des mariages contractés entre les différents peuples dont sera composée cette monarchie, on essaiera d'introduire en elle un élément d'unité, et par là même de force. Mais ce moyen demeurera insuffisant : *non adhærebunt...* — Comme les notes l'ont dit à plusieurs reprises, en assimilant le premier empire à celui de Babylone, le second au royaume médo-persé, le troisième au royaume gréco-macédonien, le quatrième à celui des Romains, nous avons suivi l'interprétation traditionnelle, qui a été de beaucoup la plus commune à toutes les époques de l'exégèse. C'est celle qu'ont donnée la plupart des Pères, l'historien Josèphe (*Ant.*, x, 10, 4), tous les commentateurs du moyen âge, presque tous les commentateurs catholiques des temps modernes et contemporains, de nombreux exégètes protestants. Nous avons vu que, pour la première monarchie, il n'y a pas la moindre difficulté, puisque Daniel dit nettement qu'elle représente Nabuchodonosor et son royaume (cf. vers. 37-38). Il n'y en a pas non plus pour la seconde et la troisième, touchant lesquelles nous recevrons aussi plus loin (cf. VIII, 20-21; XI, 2-3) des explications authentiques. Seule la quatrième n'est nulle part déterminée en termes directs par l'auteur inspiré; mais le portrait qu'il en trace convient si bien à l'empire romain, et si exclusivement à cet empire, qu'on a de la peine à comprendre comment on a pu (en particulier saint Ephrem) l'appliquer à l'empire d'Alexandre et de ses successeurs. Du reste, pour en arriver

sibi, sicuti ferrum misceri non potest testæ.

44. In diebus autem regnorum illorum, suscitabit Deus cæli regnum quod in æternum non dissipabitur, et regnum ejus alteri populo non tradetur; comminuet autem, et consumet universa regna hæc, et ipsum stabit in æternum.

45. Secundum quod vidisti, quod de monte abscissus est lapis sine manibus, et comminuit testam, et ferrum, et æs, et argentum, et aurum, Deus magnus ostendit regi quæ ventura sunt postea; et verum est somnium, et fidelis interpretatio ejus.

maines; mais ils ne demeureront pas unis, de même que le fer ne peut se mêler avec l'argile.

44. Au temps de ces royaumes, le Dieu du ciel suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, et ce royaume ne sera pas livré à un autre peuple; il brisera et anéantira tous ces autres royaumes, et lui-même subsistera éternellement.

45. Comme tu as vu que la pierre qui avait été détachée de la montagne, sans la main d'aucun homme, a brisé l'argile, le fer, l'airain, l'argent et l'or, le grand Dieu a fait voir au roi ce qui doit arriver plus tard. Le songe est véritable, et l'interprétation en est certaine.

là, il faut admettre, contrairement aux assertions de Daniel lui-même et contrairement à l'histoire, que le second empire correspond au royaume des Mèdes, et le troisième à celui des Perses. Or, indépendamment des révélations spéciales qui viennent d'être signalées, nous verrons toujours, dans la suite du livre, le prophète mentionner la puissance médo-perse comme étant indivise de son temps (cf. v, 28; vi, 8, 12, 15; viii, 20). L'histoire nous apprend aussi qu'après la chute de l'empire chaldéen, il n'y eut pas une monarchie méde, puis une monarchie perse, mais seulement un royaume médo-perse. Voyez ce qui sera dit plus bas, dans la note préliminaire du chap. vii, et le commentaire du vers. 17 de ce même chapitre.

44-45. L'empire du Messie, fondé sur les ruines des monarchies terrestres. En effet, tous les interprètes, Juifs, chrétiens, rationalistes, sont d'accord pour reconnaître que cette nouvelle description désigne le royaume que, d'après les oracles des prophètes, le Messie devait fonder ici-bas. — *In diebus... regnorum...* Dans le chaldéen: aux jours des rois. C'est le concret pour l'abstrait; car évidemment il s'agit encore des quatre royaumes représentés par la statue. La Vulgate exprime donc bien la pensée. Trois de ces empires auront disparu lorsque la pierre viendra frapper et détruire le quatrième; mais Daniel les envisage tous ensemble, comme continuant d'exister dans le dernier des quatre. — *Suscitabit Deus. Regnum æternum:* tandis que les autres avaient été essentiellement transitoires. Le prophète insiste sur cette perpétuité: *quod in æternum...* — *Alteri populo non...* Les monarchies terrestres sont soumises à de fréquents changements dans le cours des siècles, passant des mains d'un peuple à celles d'un autre, comme l'a précisément démontré l'interprétation du songe. Le royaume messianique ne deviendra jamais la proie des conquérants; il sera toujours, de par la volonté de Dieu, la propriété d'Israël: d'abord de l'Israël

selon la chair, puis de l'Israël mystique. — *Comminuet... et...*: de même que le quatrième empire avait brisé les trois précédents (note du vers. 40^b). — *Ipsium stabit...* Encore l'éternité du royaume du Messie, énoncée cette fois en termes positifs. — *Secundum quod...* (vers. 45). Chald.: C'est pourquoi tu as vu qu'une pierre... — *De monte.* Peut-être la colline de Sion, qui, en d'autres oracles christologiques, est mise en relations étroites avec le Messie et son règne. Cf. Ps. II, 6, et cix, 2; Is. II, 2, etc. — *Abscissus... sine manibus.* Comme au vers. 34^a. Voyez la note. De nouveau l'origine divine du cinquième empire. — *Lapis.* Ailleurs encore, le Christ est comparé à un rocher, quoique sous un autre aspect. Cf. Ps. cxvii, 22; Is. xxviii, 16; Matth. xxi, 42. A Babylone, cette image avait une force particulière, car les pierres y font défaut, et tout était construit en briques et en argile. — *Comminuit testam... aurum.* C.-à-d. que la pierre symbolique mit en pièces les royaumes figurés par ces divers métaux. Dans le texte primitif, l'énumération a lieu d'après l'ordre que voici: le fer, l'airain, l'argile, l'argent et l'or. C'est probablement à cause de l'assonance des mots *haspâ'* et *kaspâ'* que l'argile est rapprochée de l'argent. — Daniel n'interprète pas le trait « factus est mons... et implevit... » (cf. vers. 35^b), suffisamment clair par lui-même. Le cinquième royaume devait donc s'étendre peu à peu dans toutes les directions, de manière à envahir la terre entière. C'est bien ce que l'empire du Messie n'a pas cessé de faire depuis sa fondation. Son inébranlable solidité ne saurait être mieux représentée que par l'image d'une haute montagne, que rien ne peut renverser. — *Deus magnus.* Remarquez cette épithète, par laquelle Daniel relève la toute-puissance de son Dieu. — *Ostendit regi.* Le jeune prophète signale de nouveau la condescendance particulière de Jéhovah envers Nabuchodonosor. Cf. vers. 28 et 80. — *Quæ... postea:* après l'époque du grand roi. Comp. le vers. 28^b. — *Verum* (chald.: solide, sûr)... *somnium...* Conclusion solennelle, par laquelle Daniel garantit au roi que le songe avait une entière « réalité objective », et que « ce

46. Alors le roi Nabuchodonosor se prosterna la face contre terre et adora Daniel, et il ordonna qu'on lui offrît des victimes et de l'encens.

47. Parlant ensuite à Daniel, le roi dit : Votre Dieu est véritablement le Dieu des dieux, et le Seigneur des rois, et celui qui révèle les mystères, puisque tu as pu dévoiler ce secret.

48. Alors le roi éleva Daniel aux plus hauts honneurs et lui fit de nombreux et magnifiques présents ; il lui donna le gouvernement de toutes les provinces de Babylone, et l'établit chef suprême de tous les sages de Babylone.

49. Daniel demanda au roi, qui l'ac-

46. Tunc rex Nabuchodonosor cecidit in faciem suam, et Daniele adoravit ; et hostias et incensum præcepit ut sacrificarent ei.

47. Loquens ergo rex, ait Danieli : Vere Deus vester Deus deorum est, et Dominus regum, et revelans mysteria, quoniam tu potuisti aperire hoc sacramentum.

48. Tunc rex Daniele in sublime extulit, et munera multa et magna dedit ei ; et constituit eum principem super omnes provincias Babylonis, et præfectum magistratum super cunctos sapientes Babylonis.

49. Daniel autem postulavit a rege,

qu'il symbolisait était entièrement certain » : et *fidels...*

70 Nabuchodonosor comble d'honneurs Daniel et ses trois compagnons. II, 46-49.

46-47. Vive impression produite sur le monarque par cette révélation. — *Cecidit super...* Le potentat superbe se prosterner devant son serviteur, son captif. Bien plus, *Dantelem adoravit*. Il est à noter que si le verbe *sôgad*, qui correspond ici à « adoravit », a tout d'abord la signification de s'incliner en signe de respect, il n'est employé dans la Bible que pour marquer un acte d'adoration proprement dite. Cf. III, 5 et ss.; Is. XLIV, 13, 19, et XLVI, 6, etc. Toutefois il est bien évident, d'après le verset suivant (« Vere Deus vester... »), que Nabuchodonosor, en se courbant ainsi devant Daniel, ne voulait nullement lui rendre à lui-même les honneurs divins ; c'est un autre qu'il adorait en lui, c.-à-d. Jéhovah, le Dieu des Juifs, qui venait de se manifester d'une manière si visible par l'intermédiaire du jeune homme. Il est évident aussi que Daniel n'accepta pas ces honneurs pour lui-même ; et, s'il ne les repoussa pas formellement, c'est parce qu'« après ce qu'il avait dit au roi (cf. vers. 28) touchant celui qui révèle les secrets, il ne pouvait y avoir, dans l'acte du roi, aucun doute possible ». (Fabre d'Envieu, *h. l.*) — *Et... præcepit...* Nabuchodonosor veut rendre son adoration complète, par l'offrande de sacrifices non sanglants (*minhah* ; Vulg., *hostias*) et la combustion de parfums (*incensum*). Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. cxvi, fig. 7 ; pl. cxvii, fig. 10, etc. — *Loquens... rex* (vers. 47). Le roi explique très clairement la nature et la signification de son acte. — L'adverbe *vere* est mis en avant pour souligner la pensée. — *Deus vester* : le Dieu de Daniel, d'Ananias, de Misaël et d'Azarias. — *Deus deorum*. En parlant ainsi, Nabuchodonosor est loin de reconnaître que Jéhovah fût l'unique vrai Dieu ; mais « il le juge digne de recevoir une place très honorable dans le panthéon babylonien », le regardant comme une divinité plus puissante que les autres. L'expression demeure donc toute païenne sur les lèvres du prince. — *Dominus regum* : supérieur à ce qu'il y avait de plus grand sur la terre et au ciel. — *Revelans*

mysteria : ainsi que Daniel l'avait affirmé avant de raconter et d'interpréter le songe. Cf. vers. 29.

— *Quoniam tu* (pronom très accentué : toi, à l'exception de tous les autres) *potuisti...* C'est cette puissance de Daniel qui arrachait au roi l'éloge du Dieu qui la lui avait confiée.

48. Daniel est nommé gouverneur de la province de Babylone. — *In sublime...* et *munera* : conformément à la promesse faite aux mages, vers. 6. — *Constituit... super omnes*. Le chaldéen a simplement : sur toute la province de Babylone. L'empire chaldéen était divisé en un certain nombre de provinces (cf. III, 2) ; Daniel fut nommé gouverneur de celle de Babylone, la première d'entre elles. — *Et præfectum magistratum...* Autre titre considérable qui fut conféré à Daniel. D'après le chaldéen : *rab-signin* (chef des préposés) sur tous les sages... Nomination très naturelle, « puisque Daniel s'était montré supérieur à tous et leur avait sauvé la vie. » Ainsi donc, à la tête de chaque groupe des sages de Babylone, il y avait un *sagan* ou président ; le captif juif devint le chef de tous ces présidents, et par là même « l'un des personnages les plus élevés et les plus estimés de l'empire babylonien. On ignore... quelles étaient au juste les attributions de l'emploi de Daniel à la cour. Mais... rien n'indique que cet emploi impliquât des fonctions, religieuses ou autres, propres au paganisme. Il suffit de connaître le monothéisme rigoureux de Daniel, qui se révèle presque à chaque ligne de son livre, pour comprendre que l'exercice de cette charge ne l'engageait à aucun acte d'idolâtrie, à aucune superstition, à aucune chose contraire à la religion mosaïque. Le prophète hébreu ne fut pas chargé de présider des actes de divination, de magie ou d'astrologie. Il ne lui incombait pas de surveiller la pratique des rites païens ». (Fabre d'Envieu, *h. l.*)

49. Daniel obtient aussi d'honorables fonctions pour ses trois amis. Ce trait prépare le récit du chap. III. — *Postulavit...* Il pouvait tout demander en ce moment favorable. — *Super opera...* C.-à-d., sur les affaires de la province. Les trois compagnons de Daniel eurent ainsi à remplir des fonctions importantes, directement sous ses ordres. — *Ipsæ autem...* Le narrateur va signaler un

et constituit super opera provinciæ Babylonis, Sidrach, Misach et Abdenago; ipse autem Daniel erat in foribus regis.

corda, de donner à Sidrach, à Misach et à Abdenago l'intendance des affaires de la province de Babylone; quant à Daniel, il était à la cour du roi.

CHAPITRE III

1. Nabuchodonosor rex fecit statuum auream, altitudine cubitorum sexaginta, latitudine cubitorum sex, et statuit eam in campo Dura, provinciæ Babylonis.

1. Le roi Nabuchodonosor fit une statue d'or, haute de soixante coudées et large de six coudées, et il la plaça dans la campagne de Dura, qui était dans la province de Babylone.

autre privilège qui ne fut accordé qu'à lui seul. — *In foribus regis*. Le chaldéen emploie le singulier : A la porte du roi. Ce qui signifie que Daniel fut admis dans la partie la plus intime du palais. « Erat in aula... regi proximus et intimus. » (Saint Jérôme.) Cf. Esth. iij, 2.

§ III. — Les trois amis de Daniel dans la journalise. III, 1-97.

Autre narration pleine de beauté. D'après quelques mots ajoutés au vers. 1 par les LXX, Théodotion et le syriaque, ce fait aurait eu lieu pendant la dix-huitième année du règne de Nabuchodonosor, qui fut aussi celle de la prise et de la ruine de Jérusalem (cf. IV Reg. xxv, 8 ;

être encore raison, du moins en ce qui concerne la pensée, lorsqu'ils ajoutent ces mots à la date indiquée plus haut : « Après que Nabuchodonosor eut soumis tous les peuples, depuis l'Inde jusqu'à l'Éthiopia. » Dans ce cas, la fête aurait eu sans doute pour but de fêter ce glorieux événement.

1° Nabuchodonosor érige une statue colossale, à laquelle il exige que tous ses sujets rendent les honneurs divins. III, 1-7.

CHAP. III. — 1. L'érection de la statue. — *Fecit statuum...* « L'érection d'une statue dans un but politique ou religieux était une chose très fréquente dans les deux monarchies » assyrienne et chaldéenne, comme le démontrent les anciens monuments. Voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 297 et ss. de la 6^e édit. — *Auream*. Il est probable, vu les dimensions gigantesques de la statue, qu'elle était, « comme beaucoup d'autres statues babyloniennes, seulement en terre cuite, revêtue de lames d'or plus ou moins épaisses. » Comp. xiv, 6 ; Is. xl, 19 ; Jer. x, 3-4, etc. Cependant Hérodote, I, 188, parle d'une statue d'or massif, haute de douze coudées, érigée à Babylone en l'honneur du dieu Bel ; il en mentionne aussi une autre qui avait coûté 800 talents d'or (au delà de 60 000 000 de francs). « La masse de métaux précieux que le pillage de l'Égypte et de l'Asie antérieure accumula à Babylone, du temps de Nabuchodonosor, dépasse l'imagination. Ce roi, grand constructeur et ami des arts, en employa la plus grande partie, au témoignage de Bérosee (*Fragm.* 14), à la décoration des édifices sacrés. Lui-même nous apprend, dans sa grande inscription, qu'il fit plaquer en or et briller comme le soleil les sanctuaires de Mardouk à Babylone ; il couvrit aussi d'or les vases sacrés du temple d'H-Sagil, et orna la barque de Mardouk de pierres précieuses, qui la rendirent (dit-il) éclatante comme les étoiles du ciel. » (F. Vigouroux, *l.c.*, p. 801.) D'après quelques interprètes, la statue qui tient une si grande place dans la présente narration aurait été celle de Nabuchodonosor lui-même. Cette opinion est peu probable, car il résulte à peu près sûrement



Un guerrier veut faire adorer par les trois jeunes gens la statue érigée par Nabuchodonosor. (Peinture des Catacombes.)

Jer. liij, 12). Quoique ce soit là vraisemblablement une interpolation, la date indiquée cadre assez bien avec l'ensemble du récit. Il ressort, en effet, des vers. 32 et ss., surtout du vers. 38, que Jérusalem, à cette époque, était complètement tombée entre les mains des Chaldéens, et que les Juifs n'avaient plus de sanctuaire ni de culte officiel. On conçoit qu'après un si long espace de temps, l'impression produite sur Nabuchodonosor par le songe mystérieux ait été à peu près complètement effacée. Ce prince, « au moment où nous transporte le narrateur, était parvenu au faite de sa puissance ; il régnait sur un vaste empire, comme le prouve l'expression Peuples, tribus et langues, qui revient trois fois dans ce chapitre. » Aussi les LXX ont-ils peut-

être encore raison, du moins en ce qui concerne la pensée, lorsqu'ils ajoutent ces mots à la date indiquée plus haut : « Après que Nabuchodonosor eut soumis tous les peuples, depuis l'Inde jusqu'à l'Éthiopia. » Dans ce cas, la fête aurait eu sans doute pour but de fêter ce glorieux événement.

1° Nabuchodonosor érige une statue colossale, à laquelle il exige que tous ses sujets rendent les honneurs divins. III, 1-7.

CHAP. III. — 1. L'érection de la statue. — *Fecit statuum...* « L'érection d'une statue dans un but politique ou religieux était une chose très fréquente dans les deux monarchies » assyrienne et chaldéenne, comme le démontrent les anciens monuments. Voyez F. Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. IV, p. 297 et ss. de la 6^e édit. — *Auream*. Il est probable, vu les dimensions gigantesques de la statue, qu'elle était, « comme beaucoup d'autres statues babyloniennes, seulement en terre cuite, revêtue de lames d'or plus ou moins épaisses. » Comp. xiv, 6 ; Is. xl, 19 ; Jer. x, 3-4, etc. Cependant Hérodote, I, 188, parle d'une statue d'or massif, haute de douze coudées, érigée à Babylone en l'honneur du dieu Bel ; il en mentionne aussi une autre qui avait coûté 800 talents d'or (au delà de 60 000 000 de francs). « La masse de métaux précieux que le pillage de l'Égypte et de l'Asie antérieure accumula à Babylone, du temps de Nabuchodonosor, dépasse l'imagination. Ce roi, grand constructeur et ami des arts, en employa la plus grande partie, au témoignage de Bérosee (*Fragm.* 14), à la décoration des édifices sacrés. Lui-même nous apprend, dans sa grande inscription, qu'il fit plaquer en or et briller comme le soleil les sanctuaires de Mardouk à Babylone ; il couvrit aussi d'or les vases sacrés du temple d'H-Sagil, et orna la barque de Mardouk de pierres précieuses, qui la rendirent (dit-il) éclatante comme les étoiles du ciel. » (F. Vigouroux, *l.c.*, p. 801.) D'après quelques interprètes, la statue qui tient une si grande place dans la présente narration aurait été celle de Nabuchodonosor lui-même. Cette opinion est peu probable, car il résulte à peu près sûrement